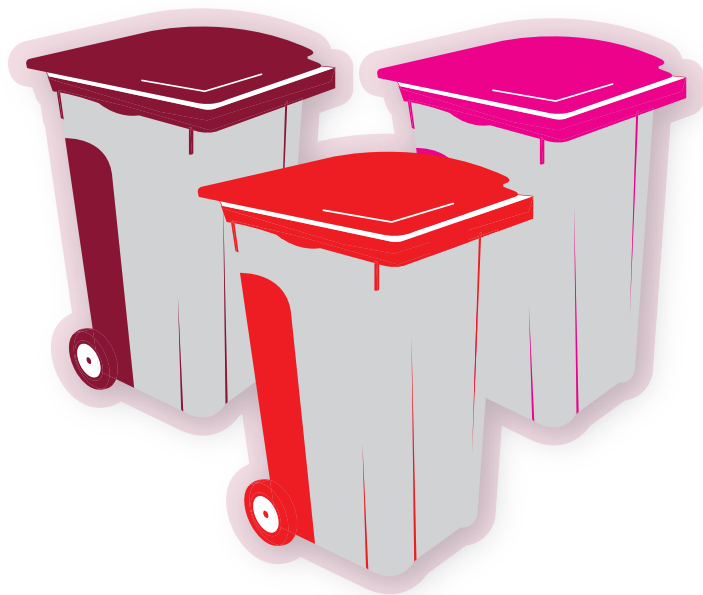


collection  
Rapport  
d'activité



# RAPPORT ANNUEL

## SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ

### DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

**ANNEE 2013**

DIRECTION DES RÉSIDUS URBAINS

*les éditions*

Lille Métropole

*Lille Métropole contribue aux objectifs européens en matière de gestion des déchets ménagers en optimisant la collecte sélective des déchets en porte-à-porte et le déploiement de son réseau de déchèteries. La Directive 2008/98/CE a fixé un objectif de recyclage de 50 % en 2020. Lille Métropole a ainsi mis en place la collecte pour les déchets papier, métal, plastique et verre dès le début des années 1990. La totalité des habitants métropolitains trie ses déchets depuis fin 2008, ce que l'Europe demande aux États-Membres de faire d'ici 2015.*



## QUEL CONTEXTE JURIDIQUE ?

*Avec la collecte sélective des biodéchets et le traitement de ces derniers au Centre de Valorisation Organique, Lille Métropole participe à l'atteinte des objectifs fixés par la directive européenne 1999/31/CE, directive qui oblige les États à diminuer les apports de matières organiques en décharge de 65% d'ici 2015, par rapport à 1995. Le but est notamment d'en réduire les émissions de méthane, puissant gaz à effet de serre.*

P.7	/ INTRODUCTION
P.13	/ LES DÉCHETS MÉNAGERS
P.27	/ LES ÉQUIPEMENTS DE GESTION DES DÉCHETS
P.39	/ QUALITÉ DE SERVICE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
P.53	/ LE BILAN FINANCIER
P.59	/ ANNEXES

# SOMMAIRE

p.08 / LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS:  
JETER MOINS, TRIER PLUS, TRAITER MIEUX

p.10 / LA DIRECTION DES RÉSIDUS URBAINS  
SES MISSIONS ESSENTIELLES

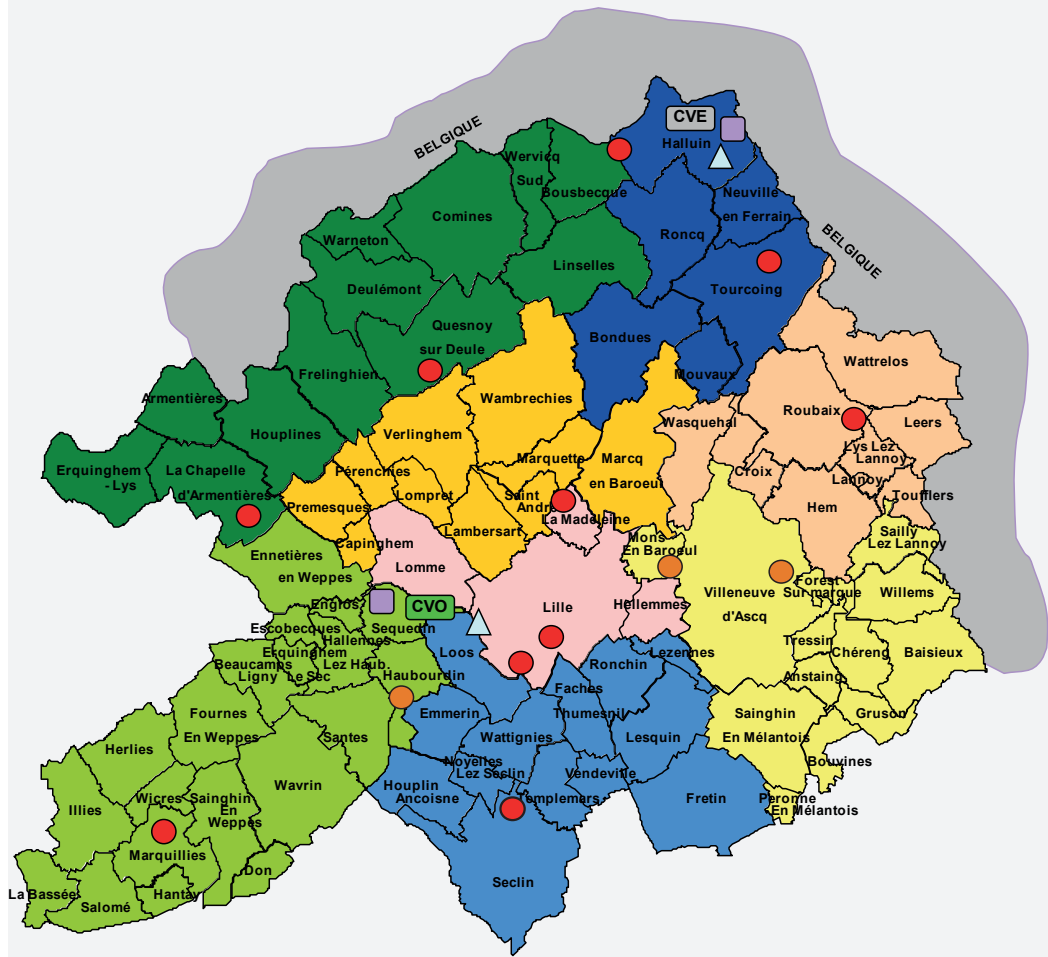
p.10 / LES INDICATEURS DE PERFORMANCE  
2012 POUR LILLE MÉTROPOLE



chap.01

# INTRODUCTION

- Territoire des Weppes
- Territoire Tourquenais
- Territoire Roubaisien
- Territoire de la Lys
- Territoire Est
- Couronne Nord de Lille
- Couronne Sud de Lille
- Territoire Lillois



- Centre de tri
- CVE Centre de valorisation énergétique
- Centre de transfert
- Déchèteries
- Déchèteries en projet
- CVO Centre de valorisation organique

Carte des équipements de gestion des déchets sur les 8 territoires de Lille Métropole

---

## LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS : JETER MOINS, TRIER PLUS, TRAITER MIEUX

---

Le développement durable et la gestion des déchets ménagers sont des enjeux de la vie quotidienne importants de la politique de Lille Métropole. Il s'agit de promouvoir la qualité environnementale afin de faire de la qualité la marque de Lille Métropole. Initié au début des années 1990, le schéma global de collecte et de traitement des déchets ménagers a été construit autour de 3 objectifs :

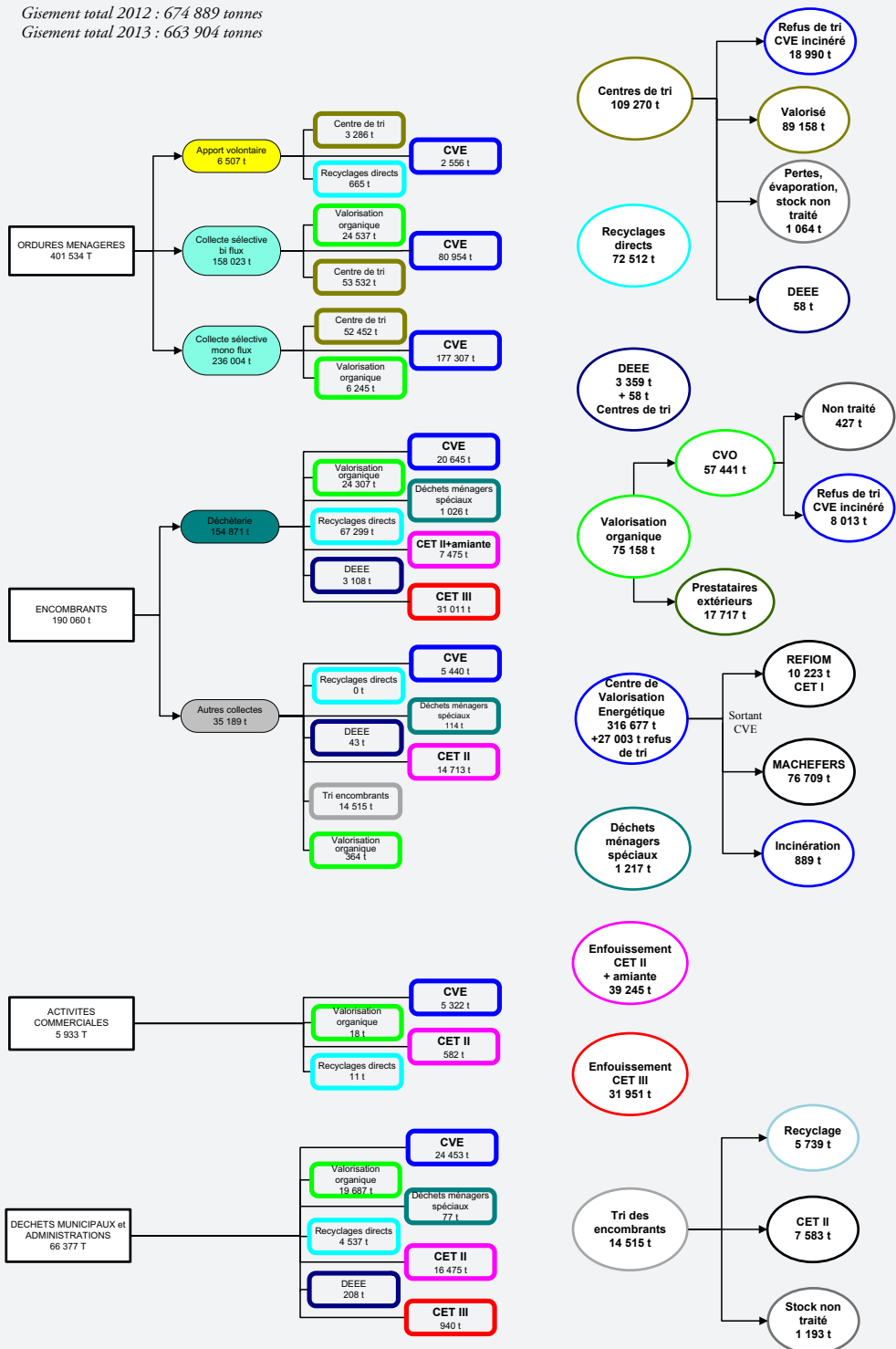
- La mise en place de la collecte sélective des déchets.
- L'organisation de la valorisation matière;
- La recherche de la valorisation maximale;

Lille Métropole est propriétaire des équipements de collecte (les bacs, les colonnes d'apport volontaire, les déchèteries, les annexes de collecte), des équipements de traitement des déchets (centres de tri, centre de valorisation énergétique, centre de valorisation organique et centre de transfert et de manutention) ainsi que du bus info tri. A ce titre, c'est elle qui supporte les coûts des investissements correspondants.

*Le tri des déchets métalliques*



Gisement total 2012 : 674 889 tonnes  
 Gisement total 2013 : 663 904 tonnes



## LA DIRECTION DES RÉSIDUS URBAINS. SES MISSIONS ESSENTIELLES

Il s'agit d'assurer au quotidien la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de la Métropole (soit 85 communes et 1 112 470 habitants source INSEE 2010 applicable pour 2013) et de mettre en place les équipements de traitement, les moyens et l'organisation des collectes.

Le gisement global 2013 traité par la direction est de 663 904 tonnes, ce qui représente une moyenne journalière de 1 819 tonnes de déchets ménagers.

### LES EFFECTIFS DE LA DIRECTION

La Direction emploie 80 personnes pour assurer les missions de maître d'ouvrage et de conducteur de prestations. L'ensemble des prestations de collecte et de traitement est assuré par des prestataires privés, à travers divers contrats de prestations de service ou de délégations de service public.

## LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 2013 POUR LILLE MÉTROPOLE :

- Le poids moyen d'emballages recyclés par habitant, tous milieux confondus, est de 50,9 kilos (chiffre calculé sur la base de la population INSEE 99, base qui a servi à définir les objectifs du Grenelle de l'Environnement);

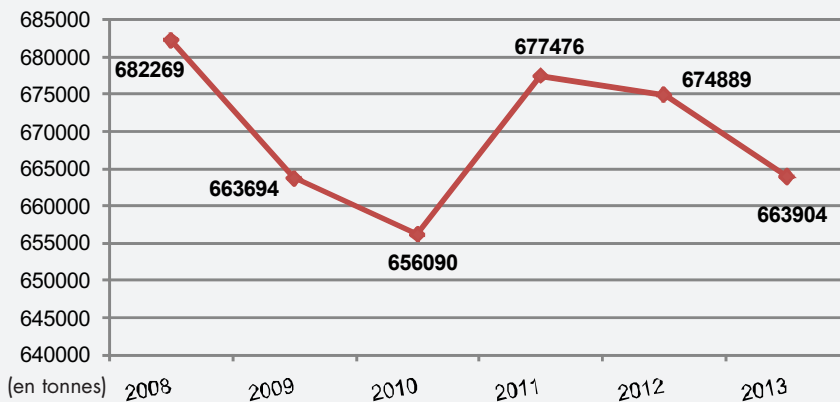
- Taux de recyclage 48,7% (tonnage expédié vers le tri et le recyclage, déduction faite des refus/tonnage total pris en charge);

- Taux de valorisation globale 88% (tonnage total pris en charge, déduction faite du tonnage envoyé en enfouissement/tonnage total pris en charge).

Il est à noter que le calcul de ces taux ne prend en considération que le gisement des déchets ménagers et assimilés (ne sont donc pas intégrées les collectes des activités commerciales, des administrations et des services municipaux).

Évolution du gisement global

	2012	2013
<b>Gisement global:</b>	<b>674 889 tonnes</b>	<b>663 904 tonnes</b>
Ordures ménagères	410 714 tonnes	401 534 tonnes
Encombrants	193 486 tonnes	190 060 tonnes
Autres collectes	5 947 tonnes	5 933 tonnes
Déchets municipaux et administrations	64 740 tonnes	66 377 tonnes





p.13 / LA COLLECTE SÉLECTIVE

p.15 / LES DÉCHETS ENCOMBRANTS

p.22 / LES AUTRES GISEMENTS

chap.02

# LES DÉCHETS MÉNAGERS



Les différents types de récipients de collecte

## LA COLLECTE SÉLECTIVE

### DÉFINITION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Il s'agit de déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments, du nettoyage normal des habitations et bureaux (emballages, feuilles, chiffons, balayures et résidus divers pour les ménages). Ils représentent 60 % du gisement global.

Depuis décembre 2008, tous les habitants de Lille Métropole trient leurs déchets.

507 064 habitants des secteurs périurbains sont invités à trier de la manière suivante :

1. Déchets « flaconnages » (en verre, plastique ou métal) ;
2. Déchets « fibreux » (papiers, emballages en cartons) ;
3. « Biodéchets » (préparations, restes de repas, fleurs fanées, tontes, petits élagages) ;
4. « Queue de tri » (déchets non recyclables).

Ces 4 fractions sont collectées dans deux bacs cloisonnés. Les véhicules de collecte sont eux-mêmes cloisonnés.

Dans les zones urbaines, soit 605 406 habitants, le tri est ramené à seulement 2 fractions, à savoir :

- Les déchets recyclables regroupant le flaconnage et le fibreux ;

- Le reste regroupant les biodéchets et les déchets non recyclables (ordures ménagères résiduelles).

### LA FRÉQUENCE DE COLLECTE

Tous les recyclables sont collectés une fois par semaine, seuls les déchets non recyclables sont collectés deux fois par semaine dans les zones urbaines denses, 1 fois par semaine dans les autres zones.

#### ESTERRA

Activités confiées : Collecte sélective, collectes des encombrants, exploitation des déchèteries, le nettoyage des marchés, le traitement ponctuel des déchets lors des braderies.

Lieu: Rue Chanzy à Lezennes

Capital de 8 M€



## LA PRÉ-COLLECTE

Lille Métropole fournit les bacs et sacs nécessaires au stockage des déchets avant collecte. L'entreprise Plastic Omnium a en charge la distribution des contenants ainsi que l'entretien des bacs, au moyen de différents marchés publics.

Près de 721 214 bacs sont actuellement en service sur la métropole. Parallèlement, 48 000 foyers sont dotés de sacs en plastique (gris pour les déchets non recyclables et rouge transparent pour les déchets recyclables en mélange).

En 2013, un peu plus de 9 000 000 de sacs ont été distribués.

Dans certains secteurs, des colonnes d'apport volontaire pour les déchets recyclables sont mises en place. Ce mode de pré-collecte concerne également les logements collectifs ne disposant pas de locaux proprement suffisants. 661 colonnes aériennes et enterrées sont actuellement en service sur la métropole dont 300 colonnes d'apport volontaire enterrées. En 2013, plusieurs sites ont été équipés (Tourcoing, Lomme, Bousbecques, Mons en Baroeul, Lille Sud, Villeneuve d'Ascq et Hellemmes). De nombreux projets avec de nouvelles implantations sont programmés pour les prochaines années.

### PLASTIC OMNIUM

Activités confiées : Mise en place, fourniture, distribution, et maintenance des récipients de collecte.

Distribution de sacs en plastique

Lieu: 10 rue de la Louvière à Lesquin

Capital de 10 M€



## LES GARAGES DE VÉHICULES DE COLLECTE

L'optimisation des déplacements des véhicules hors collecte est un objectif constant visant à réduire les trajets des bennes, les coûts et les impacts sur l'environnement. Pour cela, les lieux de remisage des véhicules de collecte doivent être proches des équipements de traitement. Le garage de véhicules de collecte d'Halluin a été implanté à côté du Centre de Valorisation Énergétique. Celui de Sequedin, implanté à proximité du Centre de Valorisation Organique, est en cours de reconstruction. Le bâtiment principal a été achevé fin 2011, l'ancien bâtiment démantelé fin 2013. Il reste à réaliser les parkings et finaliser les espaces verts.

## LES FLUX COLLECTÉS

### Les déchets recyclables

24 311 tonnes de déchets fibreux ont été collectées, soit 48 kg par an et par habitant desservi ;

31 905 tonnes de déchets flaconnages ont été collectées, soit 63 kg par an et par habitant ;

53 719 tonnes de déchets recyclables en mélange (monoflux) ont été collectées, soit 89 kg par an et par habitant desservi.

Au total 109 935 tonnes de déchets recyclables ont été collectées.

Ces quantités ont légèrement diminué par rapport à 2012 (baisse de 3,5%).

### Les biodéchets

30 782 tonnes ont été collectées en porte à porte, soit 1 092 tonnes de moins qu'en 2012.

### Les déchets non recyclables

260 817 tonnes ont été collectées, soit 235 kg par an et par habitant (soit une baisse de 1,5% par rapport à 2012). Ce ratio montre qu'il existe encore une marge de progrès pour augmenter les quantités de déchets recyclables et biodéchets, triés notamment au niveau des préparations et restes de repas. Ces déchets pondéreux sont assez peu triés par les ménages et une communication adaptée est menée depuis fin 2012 pour accroître le captage de ces déchets.

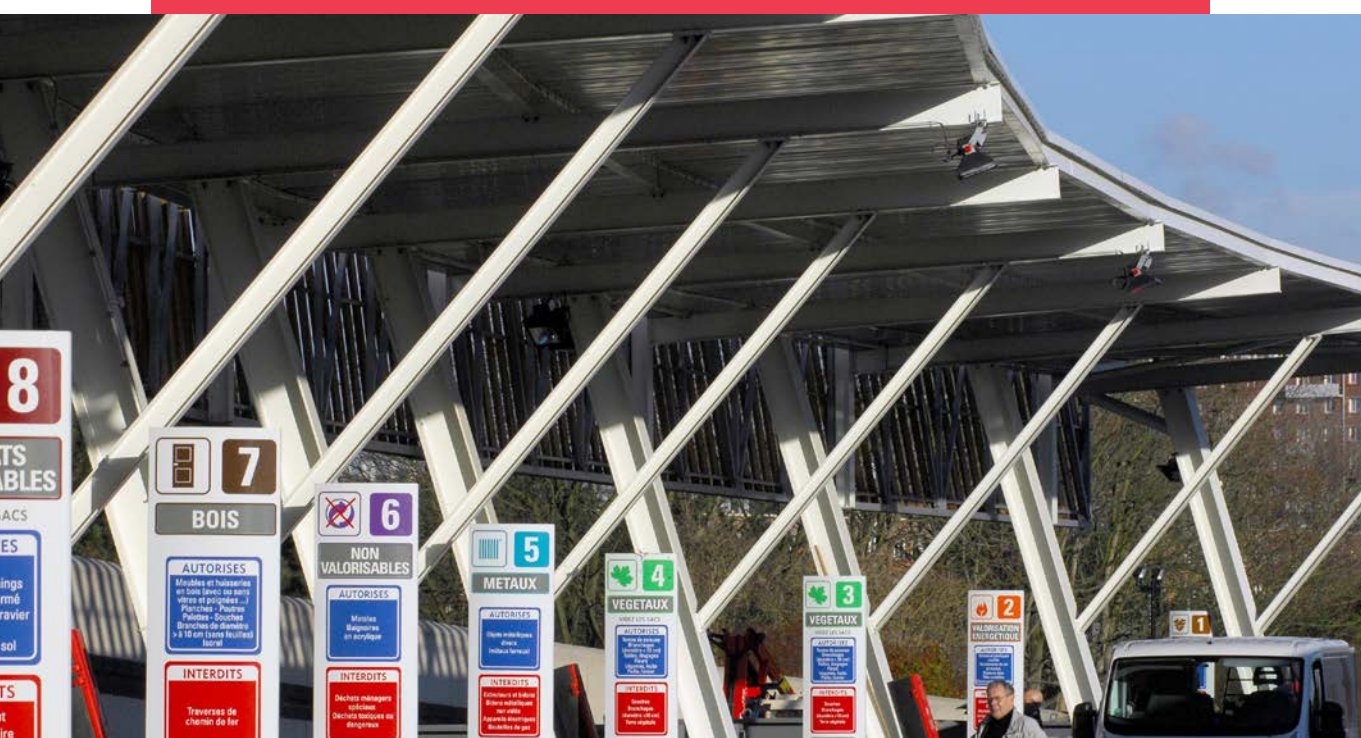
### MOYENS MIS EN OEUVRE 2013:

Esterra 160 camions bennes, 612 salariés

LMA 4 camions, 6 chauffeurs

STMC 5 camions, 6 chauffeurs

Récapitulatif des déchets collectés (en tonnes)		
	2012	2013
Déchets recyclables :	113 860	109 935
Déchets non recyclables :	264 980	260 817
Biodéchets :	31 874	30 782
Total:	410 714	401 534
Porte à porte		
Fibreux	23 901	22 621
Flaconnages	31 336	30 911
Recyclables en mélange	54 515	52 452
Biodéchets	31 874	30 782
Déchets non recyclables	263 183	258 261
Colonnes d'apport volontaire		
Fibreux	1 828	1 690
Flaconnages	327	329
Verre	777	665
Recyclable en mélange	1 176	1 267
Déchets non recyclables	1 797	2 556



Les différents moyens de collecte des encombrants

## LES DÉCHETS ENCOMBRANTS

### DÉFINITION

Les déchets encombrants sont la fraction des déchets ménagers qui, en raison de leur volume ou de leur nature, ne peuvent pas être pris en charge par la collecte régulière des ordures ménagères (mobilier, déchets d'équipements électriques et électroniques, gravats, déchets ménagers spéciaux, etc). Ces déchets sont collectés selon leur nature grâce aux apports volontaires (déchèteries, camionnettes, bennes saisonnières) ou au moyen des collectes en porte à porte (mensuelles, bimestrielles ou sur rendez-vous à date fixe).

### ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE À PORTE

L'analyse de la situation en 2011 a mis en évidence une spécificité locale. Le ratio global par habitant de déchets encombrants captés sur le territoire de Lille Métropole était équivalent au ratio national (185 kg/habitant/an), mais la part collectée en porte à porte sur le territoire de Lille Métropole était 4 fois supérieure à la moyenne nationale (ratio Lille Métropole : 56 kg/habitant/an ; ratio national : 15 kg/habitant/an), au détriment de l'apport

volontaire en déchèteries.

Il est à noter que la très grande majorité des grandes agglomérations françaises ne dispose pas d'une collecte en porte-à-porte de ces déchets ou l'a abandonnée pour des raisons de propreté et d'absence de valorisation des gisements.

La prestation de collecte des encombrants en porte à porte à date fixe est inadaptée aux enjeux du développement durable. 90% du gisement collecté sont ainsi mis en décharge, seuls 10 % étant valorisés énergétiquement. Ce mode de collecte ne favorise ni le réemploi, ni le recyclage et il est à l'origine de malpropreté de l'espace public.

Suite à une phase d'échange et de concertation avec chaque commune menée de mai à septembre 2011, Lille Métropole a voté le schéma de collecte et de valorisation des déchets encombrants par délibération N° 11 C 0657 du 21 Octobre 2011.

La prise en charge des encombrants doit répondre à quatre objectifs :

- 1- Améliorer le taux de valorisation matière et organique de ce gisement de déchets ;
- 2- Réduire l'impact négatif sur la propreté de l'espace public ;

- 3- Maîtriser les coûts de collecte et de traitement ;
- 4- Améliorer la qualité du service.

La déchèterie constitue l'outil à privilégier pour atteindre ces objectifs, la priorité devant être donnée au geste d'apport volontaire dans ces équipements.

Le développement du réseau de déchèteries dans les zones ne proposant pas ce service ou dont la déchèterie est saturée est par conséquent une priorité.

En complément, la collecte mensuelle des déchets encombrants à date fixe en porte à porte est remplacée par une collecte des déchets volumineux sur rendez-vous téléphonique mise en place progressivement depuis janvier 2012. La mise en place de cette nouvelle organisation est conditionnée par la présence d'une déchèterie permettant d'offrir un service public de proximité de prise en charge de tous les déchets encombrants, la collecte sur rendez-vous venant renforcer cette offre.

Pour les communes en ayant fait la demande et pour préparer ce changement, la fréquence mensuelle de collecte des encombrants à date fixe en porte à porte passe à tous les deux mois.

Parallèlement, les deux évolutions suivantes sont confortées :

1- La collecte spécifique des déchets encombrants ménagers dans les grands ensembles d'habitat vertical collectifs ;

2- La collecte en points d'apport volontaire. Ces dispositifs sont décrits ci-après.

### LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE EN DÉCHÈTERIE

Tous les déchets encombrants y sont acceptés et sont principalement destinés au réemploi, au recyclage et à la valorisation. Les usagers sont invités à pratiquer un tri sur place de leurs apports et à les déposer dans les bennes et contenants mis à disposition. Les jours et horaires d'ouverture de ces équipements permettent l'accès le plus large possible (du lundi au dimanche inclus).

Les habitants disposent actuellement de dix déchèteries implantées sur les communes de Lille (Alsace et Borda), Roubaix, Tourcoing, La Chapelle d'Armentières, Marquillies, Quesnoy sur Deûle, Halluin, La Madeleine et Seclin qui a ouvert ses portes en septembre 2013.

Schéma d'une déchèterie



## LES DÉCHÈTERIES EN CHIFFRES

Fréquentation globale 2013 : 1 189 388 visites, soit + 11% par rapport à 2012

Tonnage global 2012 : 148 588 tonnes

Tonnage global 2013 : 154 871 tonnes

Ratio par habitant 2012 : 134 kg/habitant/an

Ratio par habitant 2013 : 140 kg/habitant/an

Taux de Tri 2012 : 82 %

Taux de Tri 2013 : 82 %

Taux de Valorisation matière et énergétique 2012 : 74 %

Taux de Valorisation matière et énergétique 2013 : 75 %

Taux de mise en décharge 2012 : (classe 2 et 3) : 26 %

Taux de mise en décharge 2013 : (classe 2 et 3) : 25 %

### Le réseau poursuit son déploiement

L'objectif est de proposer un service de proximité de qualité homogène à l'ensemble des métropolitains.

Déchèterie à Seclin (secteur sud) : Cet équipement a ouvert ses portes au public le 16 septembre 2013, à l'issue des travaux de construction entamés en novembre 2012.

Déchèterie à Mons en Baroeul (couronne Est de Lille) : L'enquête publique menée en vue d'autoriser l'exploitation de la déchèterie a eu lieu du 12/06/2013 au 12/07/2013, le projet a reçu un avis favorable du commissaire-enquêteur, sans demande de modifications du projet. Les travaux d'une durée de 8 mois démarrent en janvier 2014.

L'ouverture de la déchèterie au public est prévue à la rentrée 2014.

Les études préliminaires se poursuivent pour l'implantation d'une déchèterie à Villeneuve d'Ascq, et la recherche d'un site sur le secteur Haubourdin-Santes-Sequedin-Lomme.

### Travaux d'entretien, d'adaptations et de mise aux normes des déchèteries existantes

Afin d'assurer une gestion durable des équipements et d'optimiser leur fonctionnement, le réseau de déchèteries existantes nécessite la réalisation de travaux d'entretien, d'adaptations et de mise aux normes.

Les travaux d'adaptations ont pour objectif d'augmenter la capacité de prise en charge et de tri des déchets.

Concernant plus particulièrement les travaux de mise aux normes, Lille Métropole va renforcer la sécurité des usagers par la réalisation de garde-corps fixes au droit des quais. Cet aménagement de sécurité, dorénavant obligatoire sur les déchèteries, est déjà mis en oeuvre sur les déchèteries les plus récentes (La Madeleine et Seclin).

Les travaux démarreront au printemps 2014.

## LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE PAR CAMIONNETTE

Une camionnette est présente mensuellement sur chacun des 197 points de collecte répartis sur l'ensemble du territoire selon un calendrier annuel distribué en porte à porte. Peuvent y être déposés par le particulier, les produits présentant de manière générale un danger potentiel pour la santé ou l'environnement (irritants, inflammables, corrosifs, produits phytosanitaires, peintures et déchets d'activités de soins à risques infectieux).

2012 : Fréquentation : 13 879 visites

Tonnage : 128 tonnes

2013 : Fréquentation : 13 429 visites

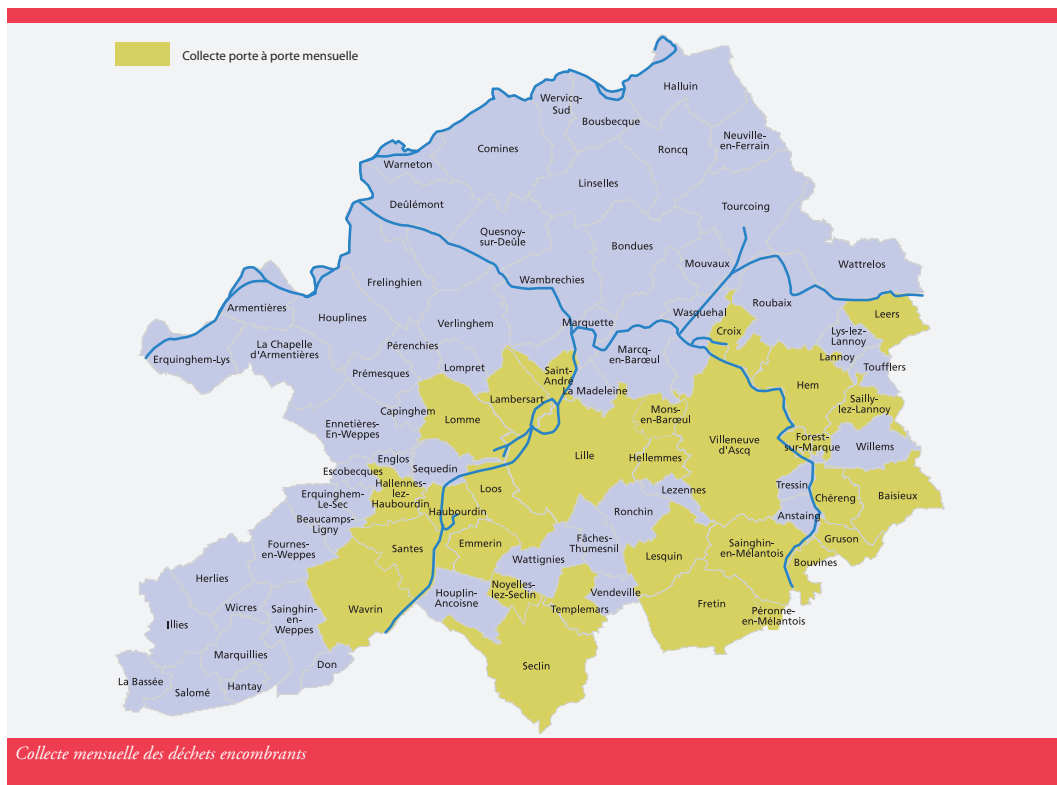
Tonnage : 114 tonnes

## LA COLLECTE DE DÉCHETS VERTS DANS LES BENNES SAISONNIÈRES

Pour compenser l'absence de déchèterie à proximité ou en cas de déchèterie très fréquentée, des bennes de grande capacité pour collecter les déchets verts sont mises à la disposition des particuliers entre mars et novembre selon un calendrier établi en accord avec les villes. Les lieux d'accueil de ces bennes sont gardiennés par du personnel municipal. Cette prestation concernait 23 communes en 2013.

### Les points d'apport volontaire de déchets verts

Dans le cadre du nouveau schéma de collecte et de valorisation des déchets encombrants, les communes ayant basculé dans le dispositif de collecte des encombrants sur rendez-vous, mais dont certains quartiers restent néanmoins éloignés d'une déchèterie, bénéficient d'un point d'apport volontaire de déchets verts dont le gardiennage est assuré par Lille Métropole.



Ainsi en 2013, les communes de Bondues, Mouvaux et Wasquehal ont bénéficié de ce nouveau service par la mise en place d'un point d'apport volontaire mobile et gardienné sur un créneau de 3 heures, à une fréquence hebdomadaire, sur la période d'avril à novembre inclus.

364 tonnes ont ainsi été collectées et valorisées au Centre de Valorisation Organique, pour un nombre total de 6 615 visites.

### LA COLLECTE EN PORTE À PORTE À DATE FIXE

2012

Collecte en porte à porte : 43 966 tonnes

Ratio/hab : 40 kg/hab/an

2013

Collecte en porte à porte : 32 969 tonnes

Ratio/hab : 30 kg/hab/an

Cette collecte est exclusivement réservée aux particuliers.

### Collecte mensuelle des déchets encombrants - calendrier

Encombrants : **IMPORTANT**  
À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013  
collecte tous les deux mois

**2013... ENCOMBRANTS... DMS**  
Service de collecte des déchets encombrants de la commune de Lille en collaboration étroite avec les particuliers

**DMS : Déchets Ménagers Spéciaux**  
Collecte en points d'apport volontaire

Calendrier 2013 - Anstaing

Lille Métropole Vert 18 800 711 220 esterra www.esterra.fr







Collecte sur rendez-vous des déchets encombrants

Collecte sur rendez-vous des déchets encombrants - communication

## LA COLLECTE EN PORTE À PORTE SUR RENDEZ-VOUS TÉLÉPHONIQUE

Cette prestation réservée aux particuliers remplace progressivement la collecte des encombrants en porte à porte. Aux 33 communes concernées depuis janvier 2012, 6 communes supplémentaires ont basculé vers le nouveau dispositif en janvier 2013.

Les habitants sont invités à se rendre prioritairement en déchèterie, ce service leur étant proposé pour prendre en charge les encombrants les plus volumineux.

Ce basculement a été accompagné par des opérations de sensibilisation et communication :

- Distributions en toutes boîtes des documents d'information;
- Articles dans la presse (Lille Métropole Info, bulletins municipaux, presse locale) ;
- Site internet dédié ;
- Plate forme téléphonique du service Déchèteries et Déchets Encombrants ;
- Présence du Bus Info Tri dans les communes.

De plus, une opération systématique de suivi et de sensibilisation sur le terrain a été menée de Janvier à Mars 2013, la veille et le jour où aurait dû avoir lieu la collecte mensuelle, dans chaque commune

concernée par ce changement.

La plate forme téléphonique a comptabilisé 26 180 appels pour 11 330 rendez-vous. Les appels concernaient pour 42% la prise d'un rendez-vous, les autres appels étant principalement liés à des demandes de renseignements ou des modifications ou annulations de rendez-vous.

Les collectes ont été effectuées majoritairement le lundi (21%) et le jeudi (19%).

Seuls 12 % du gisement pris en charge dans ces communes ont été collectés sur rendez-vous. L'autre partie du gisement ayant été amenée en déchèterie par les métropolitains.

2012 : 806 tonnes collectées sur rendez-vous

2013 : 2 105 tonnes collectées sur rendez-vous

---

---

## LES AUTRES GISEMENTS

---

### LES PAPIERS DE BUREAU DES ADMINISTRATIONS

Lille Métropole, développe le tri du papier de bureau au sein des établissements communaux (mairies – écoles maternelles et primaires – bibliothèques et médiathèques municipales...) et des établissements communautaires.

En 2013, 627 établissements présents sur 70 communes bénéficient de la prestation assurée par la société CDI Recyclage.

2012 : 609 tonnes ont été collectées et valorisées par l'association ELISE.

2013 : 517 tonnes ont été collectées et valorisées par l'association ELISE puis par CDI Recyclage.

#### CDI Recyclage

Filiale du groupe PAPREC, la société CDI Recyclage est spécialisée dans le recyclage des papiers, cartons et plastiques.

Marché de sensibilisation, de collecte et de valorisation du papier de bureaux des établissements communaux de la métropole

Durée : 4 ans

Lieu : rue de la prévôté à Quesnoy sur Deûle



### LES BIODÉCHETS DES CANTINES DES ADMINISTRATIONS

Depuis quelques années, Lille Métropole collecte les préparations et restes de repas dans les cantines des administrations (établissements scolaires, restaurants universitaires, maisons de retraites, centres hospitaliers, administrations diverses comme le conseil général, le conseil régional...).

Afin d'adapter au mieux le tri en fonction du nombre de repas et de la localisation de l'établissement, deux types de collecte sont proposés :

- Une collecte en bacs, avec mise à disposition de sacs biodégradables : 277 établissements sont équipés de la sorte ;
- Une collecte en bacs avec pompage des déchets par un camion hydrocureur puis lavage des bacs. Cette collecte, réalisée par la société LMA, concerne 342 établissements.

4 227 tonnes de biodéchets ont été collectées.

85 nouveaux établissements ont été équipés en 2013

### LA COLLECTE PAR BENNES DE GRANDE CAPACITÉ

En complément des collectes et de l'accueil en déchèteries, les déchets des administrations et des services techniques municipaux sont également collectés à l'aide de moyens adaptés de type bennes de grandes capacités.

Lille Métropole poursuit le travail de mise en œuvre de la délibération votée en juin 2004, qui explicite le cadre du partenariat avec les communes sur l'amélioration du tri des déchets produits par les services techniques municipaux. Les communes sont amenées à adapter si nécessaire leurs procédures en intégrant les bonnes pratiques de tri et à sensibiliser les équipes aux enjeux d'une bonne gestion des déchets.

2012 : Etablissements publics : 10 927 tonnes

Services municipaux : 40 637 tonnes

2013 : Etablissements publics : 10 833 tonnes

Services municipaux : 41 508 Tonnes

Les services techniques municipaux :

169 bennes permanentes (7 933 enlèvements)

176 bennes occasionnelles (539 enlèvements)

Les établissements publics :

65 bennes permanentes (2 867 enlèvements)

140 bennes occasionnelles (193 enlèvements)

Protocoles du tri avec les services municipaux:

11 protocoles signés en 2013

73 protocoles au total

*Les autres gisements de déchets*



## LA COLLECTE DES MARCHÉS ET DES FOIRES

Lille Métropole assure la collecte des déchets en fin de marchés ou braderies. En 2013, cette prestation a concerné 107 marchés collectés hebdomadairement et 293 braderies et fêtes locales.

### Braderie de Lille

Concernant la braderie de Lille de septembre, 470 tonnes de déchets ont été collectées (451 tonnes en 2012).

La collecte a nécessité 70 véhicules (benne d'ordures ménagères, pelles hydrauliques, tractopelles) et 280 agents de collecte.

En complément de l'opération de collecte en fin de braderie, des dispositifs de pré-collecte complémentaires ont été mis en place pendant la braderie : 20 bennes ouvertes de 15 m<sup>3</sup> à 25 m<sup>3</sup> et 2 500 cartons/poubelles (dont 1/3 pour les déchets recyclables).

L'expérimentation de valorisation des déchets recyclables s'est poursuivie lors de cette manifestation. 8 containers de 750 litres ont été mis en place en complément des 660 corbeilles en carton de 200 litres déployés sur les principaux grands axes. Des équipes opérationnelles de tri ont sillonné les rues pour récupérer notamment les canettes en aluminium et acier du samedi 10h00 au dimanche 18h00.

35 000 canettes, soit 460 kg (350kg en 2012), ont été collectées et valorisées, soit 32% de plus qu'en 2012. De la même façon, 560 kg de bouteilles en plastique ont été valorisés.

2012 : 3 660 tonnes (global marches+braderies)

2013 : 3 734 tonnes (global marches+braderies)

## LES GALERIES MARCHANDES

Les galeries marchandes évacuent leurs déchets au moyen de bacs de grande capacité. Quatorze galeries sont équipées de la sorte et 2 199 tonnes de déchets ont ainsi été collectés en 2013, dans le respect des quantités maximales prises en charge par Lille Métropole au titre de sa compétence en gestion des déchets assimilés aux ordures ménagères.

## LA RÉSORPTION DES DÉPÔTS SAUVAGES

A la demande des villes, Lille Métropole met en place les moyens nécessaires à la résorption des dépôts sauvages importants en détournant une benne tasseuse affectée à la collecte des encombrants ou en déployant des moyens techniques adaptés. Cette mission est assurée en accompagnement de l'action des villes compétentes en matière de propreté.

2012 : 699 tonnes

2013 : 585 tonnes

p.27	/ LES CENTRES DE TRI
p.30	/ LE CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE
p.33	/ LE CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
p.35	/ LES SITES DE TRAITEMENT DE DÉCHETS NON COMMUNAUTAIRES

chap.03

# LES ÉQUIPEMENTS DE GESTION DES DÉCHETS

## LES CENTRES DE TRI

### PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La mission des centres de tri d'emballages ménagers valorisables est de produire à partir des déchets recyclables triés par les habitants, des matériaux directement utilisables par des entreprises de recyclage. Le tri est d'abord réalisé par un ensemble de machines et l'affinage se fait à la main par des trieurs (sauf une partie du verre, qui est affinée par une machine de tri optique). Après extraction des produits indésirables, les matériaux sont regroupés par matières puis conditionnés en balles. A ce stade, il ne s'agit plus de déchets mais de matières premières secondaires qui répondent aux critères de qualité d'un cahier des charges permettant à des entreprises de les recycler.

Les centres de tri de Lille Métropole sont exploités par le même délégataire, la société d'économie mixte Triselec Lille.

Sa rémunération est composée de la redevance de valorisation due par Lille Métropole déduction faite de la vente des matériaux triés (l'acier, l'aluminium, le plastique, le verre et le papier/carton).

### LE CENTRE DE TRI D'HALLUIN

La construction du centre de tri d'Halluin s'est achevée en 1994. Il fait partie des premiers centres de tri construits en France. La SAEM Triselec Lille a été mandatée pour construire et exploiter cet outil par le biais d'un bail emphytéotique assorti d'une convention d'exploitation qui s'est achevée le 30 juin 2012, date à laquelle la propriété de l'équipement a été transférée à Lille Métropole.

En 2013 le centre de tri était exploité par la SNC Triselec Halluin.

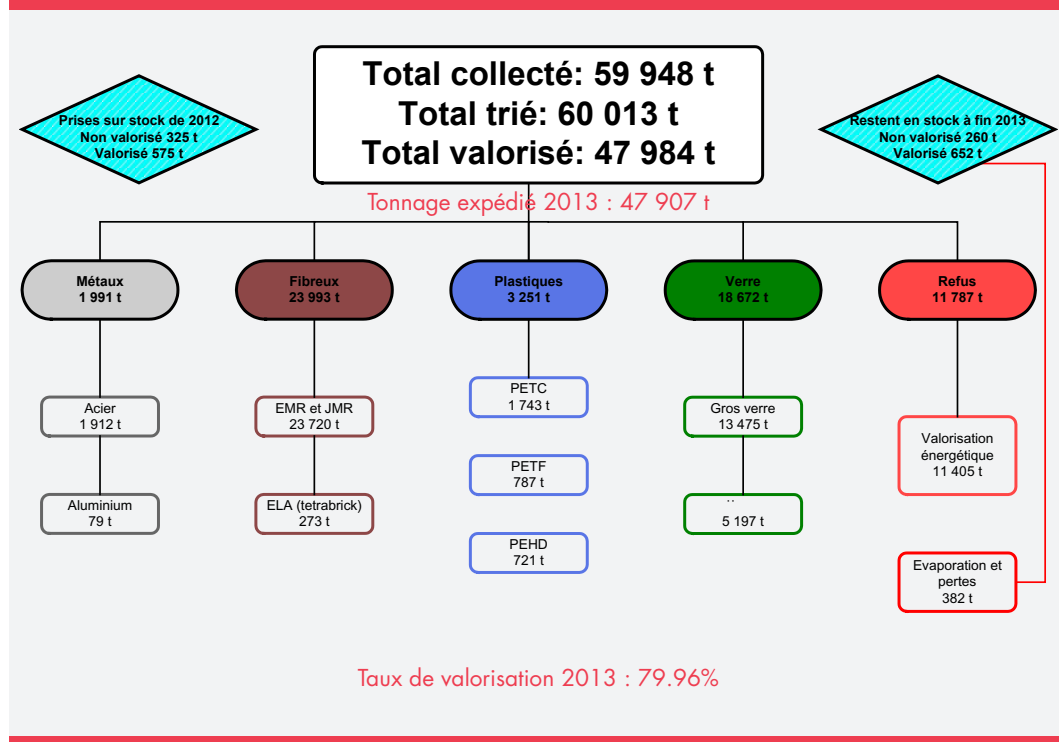
Depuis la reconstruction suite à l'incendie de 2008, le centre de tri d'Halluin trie la totalité de son gisement. Son taux de valorisation continue sa progression pour atteindre une moyenne de 79,96% pour 2013.

Une présence accrue sur la ligne de sur-tri des refus, cumulée à l'adaptation réalisée sur la table de tri des corps creux, doit permettre d'atteindre un taux de valorisation proche de celui de Lille (soit 82%)

Travaux d'adaptations du centre de tri en 2013:

- Mise en place de goulottes permettant de valoriser les fibreux captés sur la table tri des corps creux.

Schéma de l'activité de tri au centre de tri d'Halluin en 2013



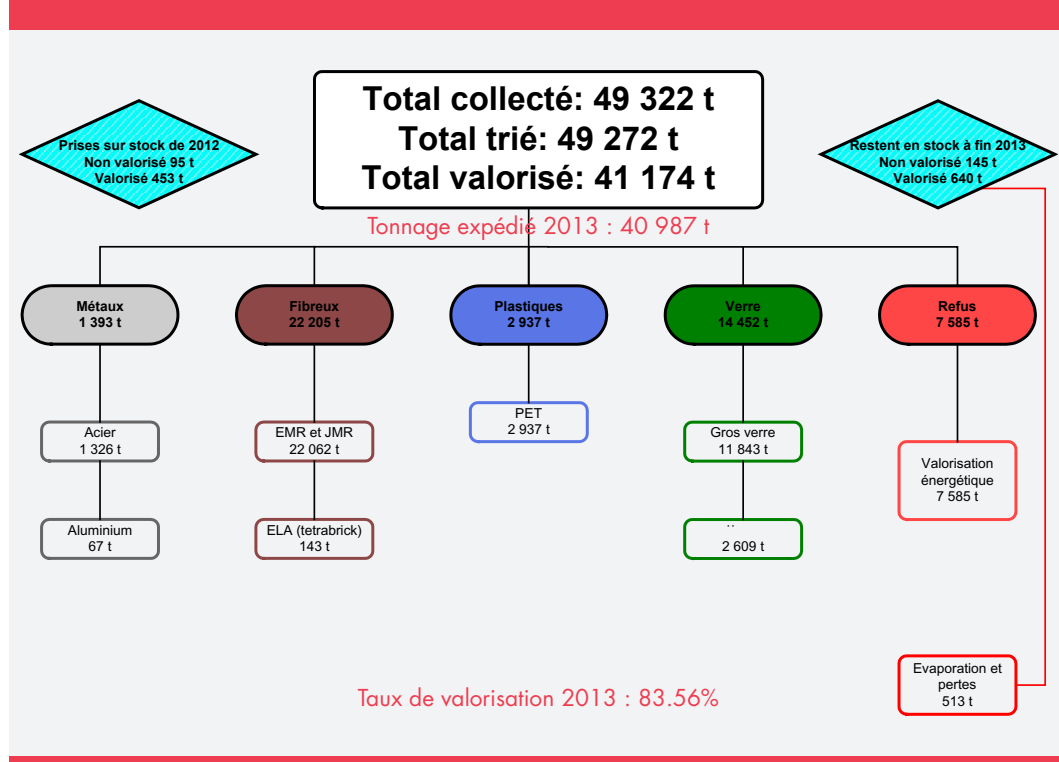
## LE CENTRE DE TRI DE LILLE-LOOS

Opérationnel depuis début 2008, ce centre de tri construit sur le port fluvial de Lille-Loos accueille les déchets ménagers recyclables produits dans le sud de la Métropole.

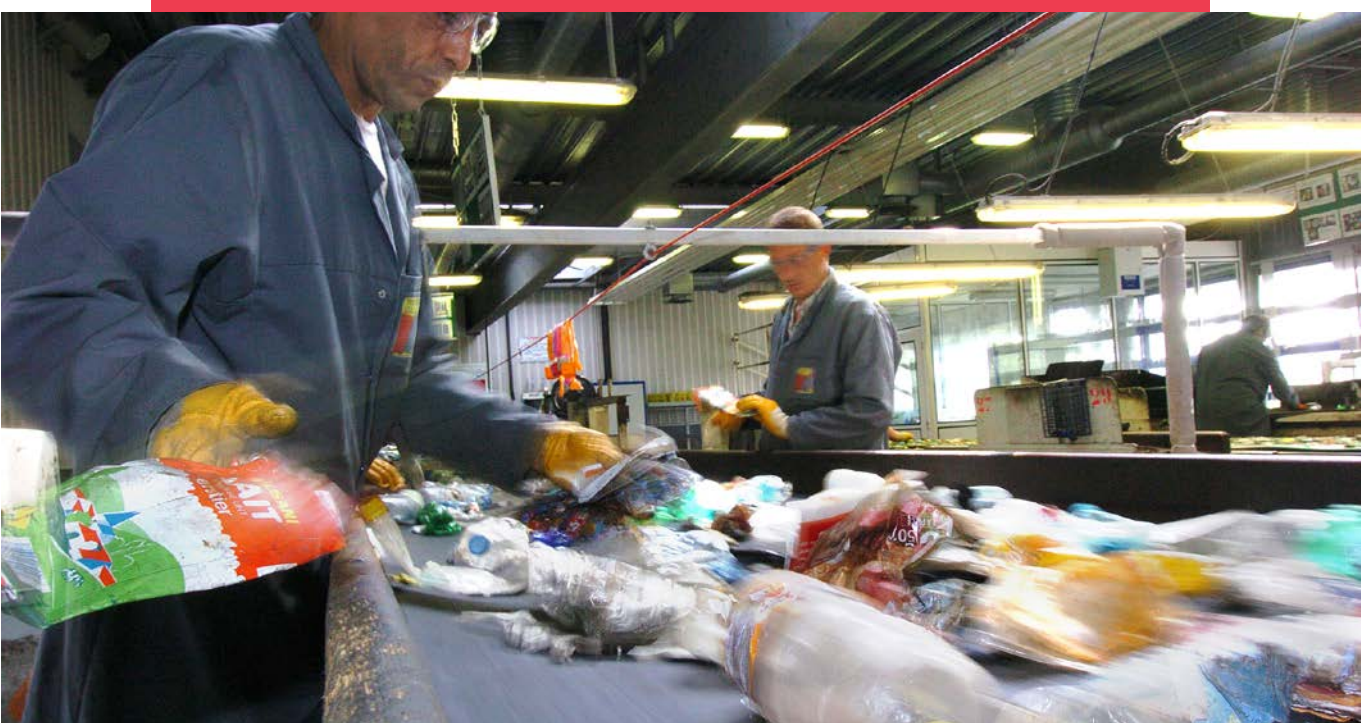
Depuis le mois de janvier, le centre de tri accueille le verre collecté en apport volontaire sur la métropole. Ce verre ne subissant aucun tri sur site, il n'est pas pris en compte dans les chiffres présentant les résultats du centre.

Le taux de valorisation du site de Lille-Loos reste stable par rapport à 2012 avec 83,56%.

Schéma de l'activité de tri au centre de tri de Lille Loos en 2013.







Les centres de tri

### LES PERFORMANCES 2013

Les performances par habitant de Lille métropole progressent par rapport à l'année 2012 sur quasiment tous les matériaux et se situent généralement largement au-dessus de la moyenne nationale sur la majeure partie des matériaux. On peut tout de même noter une importante amélioration sur le recyclage des briques alimentaires qui restent avec le verre, le seul matériau pour lequel les performances sont en dessous de la moyenne nationale.

Concernant le verre, les analyses sur le gisement ne montrent pas une grande possibilité d'évolution (faible présence de verre encore présente dans les Ordures Ménagères Résiduelles). Néanmoins une étude sur ce flux a été entamée en 2013 en collaboration avec Eco Emballages pour mesurer, notamment la part de verre encore captable. C'est pourquoi Lille Métropole va démarrer en 2014 une campagne de caractérisation du flux Ordures Ménagères Résiduelles (les déchets non recyclables).

Matériaux	1	2	3
Acier	1,514	2,99	2,92
Aluminium	0,097	0,11	0,13
EMR	8,761	9,18	9,41
JMR	21,04	23,97	24,41
Briques alimentaires	0,575	0,355	0,375
Flacons plastique	3,719	5,47	5,58
Verre	30,559	30,15	30,47

**1** Performance nationale 2011 (en kg/hab/an)

**2** Performance Lille Métropole 2012(en kg/hab/an)

**3** Performance Lille Métropole 2013 (en kg/hab/an)

Taux de valorisation global : 81%	2012	2013
Total collecté :	113 083 t	109 935 t
Métaux		
Acier	3 308 t	3 239 t
Aluminium	122 t	145 t
Ferrailles	4 t	0 t
Fibreux		
Cartons, Journaux (EMR, JMR)	47 510 t	45 591 t
TetraBric (ELA)	392 t	416 t
Plastique		
PET	6 042 t	6 188 t
Verre		
Gros verre > 15 mm	24 469 t	25 983 t
Fines	8 077 t	7 806 t
Refus		
Valorisation énergétique	21 486 t	18 990 t
Enfouissement (CET)	654 t	0 t

EMR (emballages ménagers recyclables)

JMR (journaux, revues, magazines)

PET = polyéthylène téréphtalate (plastique)

## LE CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE

### PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Dès la mise en place de la collecte sélective en 1994, Lille Métropole a fait le choix d'une collecte séparative des biodéchets.

Achévé en 2007, le Centre de Valorisation Organique (CVO) a été mis en service progressivement à partir de septembre de la même année. Un Centre de Transfert et Manutention (CTM) des ordures ménagères résiduelles est associé au site de traitement. Ces deux équipements sont exploités par la société Carbiolane.

La valorisation organique a pour objectif premier de traiter par une voie spécifique et responsable les déchets fermentescibles afin d'extraire tout le potentiel énergétique et agronomique contenu dans cette matière (biogaz et compost). La réussite du captage de ces déchets est assurée par la mise en place de la collecte séparative en amont du traitement :

- . Des biodéchets en porte-à-porte (fraction fermentescible des ordures ménagères),
- . Des déchets verts en déchèterie et dans les dépôts

municipaux,

- . Des restes de repas en cantine collective.

Deux produits principaux sont générés lors du traitement par méthanisation puis compostage intensif des déchets fermentescibles :

### LE BIOGAZ

Epuré en biométhane, c'est une énergie locale, propre et renouvelable qui vient se substituer au gaz naturel fossile par son injection dans le réseau local de gaz naturel.

### LE COMPOST

Valorisé localement en agriculture comme amendement organique, il apporte aux terres les éléments et la matière organique nécessaires à la croissance des cultures. Cette matière riche et naturelle évite l'utilisation de fertilisants chimiques nocifs pour l'environnement et pour l'Homme.

Les qualités respectives du biogaz et du compost sont le reflet de la qualité des déchets collectés. Aussi, et pour répondre aux normes de qualité respectives en vigueur (prescriptions techniques du distributeur

de gaz naturel pour le biométhane et la norme NFU 44-051 pour le compost), Lille Métropole prète une attention particulière à la qualité des gisements de déchets. A ce travail quotidien, s'ajoute des campagnes de sensibilisation au tri des biodéchets dans les cantines, dans les administrations et chez les métropolitains.

#### En 2013

Le CVO a traité 68 936 tonnes de biodéchets, dont 57 014 tonnes produites sur le territoire métropolitain :

- 28 590 tonnes de fraction fermentescible des ordures ménagères
- 24 196 tonnes de déchets verts
- 4 228 tonnes de déchets alimentaires

## LA MÉTHANISATION

Il s'agit du procédé de traitement appliqué aux déchets méthanogènes, c'est-à-dire la fraction fermentescible des ordures ménagères qui a la capacité d'être dégradée par des bactéries en biogaz (mélange de méthane et de dioxyde de carbone). Trois digesteurs de 2 000 m<sup>3</sup> chacun traitent, en parallèle, les déchets qui ont été préalablement broyés. Les bactéries naturellement présentes dans la matière vont réaliser cette dégradation en condition anaérobie (absence d'oxygène) en 3 semaines dans les digesteurs. Le chauffage est assuré par une autoconsommation d'environ 10 % du biogaz brut produit.

En 2013, les recettes de vente du biogaz s'élèvent à environ 600 000 € HT.

## LE COMPOSTAGE INTENSIF

Il s'agit de la technique naturelle de dégradation de la matière. Le compostage est réalisé sur les déchets ligneux à faible pouvoir méthanogène et sur le digestat (résidu organique obtenu après méthanisation des déchets fermentescibles). 22 tunnels indépendants permettent de maintenir les conditions optimales de dégradation pendant 3 semaines : apport d'oxygène par aération forcée, arrosage et maintien de la température. Une dernière étape de 3 semaines de maturation permet d'obtenir un compost de qualité satisfaisante.

### Les travaux d'amélioration engagés

En raison des dysfonctionnements observés

sur le site dès sa mise en service industriel, il a été nécessaire de programmer différents arrêts techniques sur plusieurs années afin de remédier progressivement aux problèmes.

Les travaux se sont poursuivis en 2013 avec la dernière tranche :

- En zone de maturation, où une dalle aéraulique a été installée. Par un système de dalles percées, les andains de compost sont asséchés. Ainsi, le compost produit est désormais plus mûr et donc moins odorant.
- Dans toute l'usine, la ventilation a été améliorée en apportant à la fois de l'air frais et en captant d'avantage l'air vicié à la source de sa production.

Au printemps 2013, des nez électroniques ont été implantés sur l'équipement afin de garantir un suivi objectif des paramètres olfactifs sur le CVO. Un réseau de riverains bénévoles a également été formé à la reconnaissance des odeurs provenant du CVO pour constituer un réel réseau de sentinelles.

### SASU CARBIOLANE

Société chargée de l'exploitation du CVO avec un actionariat Ramery/Dalkia. Délégation de Service Public confiée en mars 2007 et qui s'achèvera le 31 Décembre 2017.

39 personnes employées sur le site.

Redevance exploitation CVO : 1,62 M€ HT

Redevance exploitation CTM : 2,92 M€ HT



### Historique de l'injection de biométhane

En octobre 2010, Lille Métropole a obtenu l'autorisation d'utiliser la canalisation reliant le CVO au dépôt de bus voisin. Ainsi les premiers essais de remplissage des bus avec du biométhane ont été réalisés avec succès fin 2010. En parallèle, Lille Métropole a poursuivi son travail de contractualisation avec GrDF et GDF Suez visant à injecter le biométhane produit par le CVO dans le réseau de gaz naturel.

En juillet 2011, la vanne a été officiellement ouverte pour la première fois en France et plus d'un million de m<sup>3</sup> de biométhane ont été injectés depuis la mise en service : c'est autant de gaz naturel fossile économisé. Depuis 2012, un tarif de rachat bonifié du biométhane a été obtenu (ce nouveau tarif est issu de l'application de décrets

dans le cadre de la loi Grenelle 2) et un contrat de 15 ans a été signé avec ce tarif de vente d'énergie verte.

En 2013, 134 899t d'ordures ménagères ont été transférées par le CTM.

## LE CENTRE DE TRANSFERT ET DE MANUTENTION

Il accueille les ordures ménagères résiduelles collectées dans le sud de la Métropole. Couplé au CVO et implanté au bord du canal de la Deûle, il permet le transport en conteneurs étanches de déchets préalablement compactés à destination du Centre de Valorisation Énergétique d'Halluin afin d'y être valorisés en électricité. Ce centre de transfert réceptionne également les biodéchets collectés dans la partie nord de la Métropole et acheminés en conteneurs pour être traités au CVO.

Production	2012	2013	
Biogaz brut	1 478 967 Nm3	1 842 730 Nm3	Autoconsommation pour le chauffage des digesteurs et épuration en biométhane
Biométhane	604 705 Nm3	835 120 Nm3	Injection dans le réseau de gaz naturel
Compost	15 007 tonnes	25 427 tonnes	Amendement des sols
Sulfate d'ammonium	884 tonnes	1 484 tonnes	Amendement azoté liquide

*Le centre de valorisation organique*



## LE CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

### PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les déchets ménagers qui ne peuvent plus faire l'objet d'une valorisation matière (recyclage, méthanisation, réemploi) sont valorisés par incinération avec une production d'énergie électrique, de mâchefers et de REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères).

Ces déchets sont traités au Centre de valorisation énergétique (CVE) à Halluin, appelé Antarès. Cet équipement, mis en service en 2000, a une capacité nominale de 350 000 tonnes par an. Il permet également le transfert de biodéchets, collectés au nord de la Métropole vers le CVO. Ces déchets sont compactés et mis en conteneurs maritimes. Le chargement des conteneurs s'effectue au port d'Halluin situé à 3 kms du CVE.

En 2013, 16 533 tonnes de biodéchets ont ainsi été déposées au CVE pour être transférées vers des sites de traitement.

Cet équipement est exploité en délégation de service public par la société Valnor, filiale de Véolia Propreté. Cette société est rémunérée par une redevance de traitement due par Lille Métropole et la vente d'électricité à EDF. En 2013, les recettes de vente d'électricité s'élèvent à 7,7 millions d'euros.

L'exploitant a procédé à la révision du GTA 1 (groupe turbo-alternateur). L'opération a consisté à vérifier les différentes pièces de la turbine, du réducteur, de l'alternateur et à changer éventuellement les pièces défectueuses.

Une révision du poste EDF 90 000 volts a permis d'optimiser le rendement électrique du site.

Un tableau situé dans la salle de commande permet de visualiser en temps réel la vente électrique du CVE.

#### Amélioration technique de l'installation

Le process de traitement des fumées du CVE disposait d'un système de neutralisation des oxydes d'azote (DéNOx) nécessitant d'augmenter la température des gaz de combustion (fumées) entrants de façon importante. Le réchauffage de ces gaz (à 260°C) était assuré par brûleur au gaz naturel.

En 2013, sur chacune des lignes est installé un échangeur de chaleur en remplacement du brûleur, une partie de la vapeur produite est utilisée pour

réchauffer ces fumées, ce qui évite la consommation de 2 millions de m<sup>3</sup> de gaz naturel, d'améliorer le bilan carbone de l'installation et de limiter les charges d'exploitation de l'équipement.

#### 2012

Réceptionnés : Déchets non recyclables : 339 664 tonnes

En transfert : Biodéchets : 16 869 tonnes

Valorisés : Energie électrique : 174 059 MWh (137 247 MWh vendus à EDF et 36 812 en autoconsommation)

Mâchefers : 75 286 tonnes à destination de Fretin valorisé après extraction des métaux dont Acier : 6 386 tonnes et Aluminium : 766 tonnes

Enfouis : Résidus d'épuration des fumées : 9 869 tonnes à destination du CET1 Limay (78)

1 724 tonnes ont été détournées dont 1 236 tonnes vers un autre incinérateur et 488 tonnes vers un centre d'enfouissement technique en CET2.

#### 2013

Réceptionnés : Déchets non recyclables : 348 304 tonnes

En transfert : Biodéchets : 16 553 tonnes

Valorisés : Energie électrique : 175 588 MWh (138 011 MWh vendus à EDF et 37 711 en autoconsommation)

Mâchefers : 76 709 tonnes à destination de Fretin valorisé après extraction des métaux dont Acier : 6 560 tonnes et Aluminium : 1 236 tonnes

Enfouis : Résidus d'épuration des fumées : 10 223 tonnes à destination du CET1 Limay (78)

889 tonnes ont été détournées dont 825 tonnes vers un autre incinérateur et 64 tonnes vers un centre d'enfouissement technique en CET2



*Le centre de valorisation énergétique*

SASU VALNOR

Filiale de Veolia Propreté.

Exploitation en Délégation de Service

Public qui s'achèvera le 30 Juin 2017.

55 personnes employées sur le site.

Redevance annuelle : 13,3 M€ HT



33

34

### Les performances

Composition des fumées	normes	Résultats CVE
Poussières	< 10	0,49 mg/Nm <sup>3</sup>
Dioxydes de soufre	<50	16,69 mg/Nm <sup>3</sup>
Acide chlorhydriques HCl	<10	1,47 mg/Nm <sup>3</sup>
Acide fluorhydrique HF	<1	0,15 mg/Nm <sup>3</sup>
Oxydes d'azote NOx	<80	64,76 mg/Nm <sup>3</sup>
Monoxyde de carbone CO	<50	11,35 mg/Nm <sup>3</sup>
Carbone organique total COT	<10	0,93 mg/Nm <sup>3</sup>
Dioxines et furannes	<0,1	0,0073 ng/Nm <sup>3</sup>
PCB dioxin like	-	0,0018 ng/Nm <sup>3</sup>

## LES SITES DE TRAITEMENT DE DÉCHETS NON COMMUNAUTAIRES

Certains déchets ne peuvent pas être pris en charge directement dans les installations communautaires. Ils sont par conséquent traités ou valorisés dans des unités avec lesquelles Lille Métropole a contracté un marché public après mise en concurrence.

### Dépenses

Filière	Prestataire	Tonnage 2013	Montant/tonne € TTC
ISDND (1)	Sita FD – Hersin Coupigny	38 002	116
DMS - DASRI (2)	Sotrenor - Harnes	1 217	691
Bois	Ramery Environnement - Haubourdin	19 988	32
	Maze - Verlinghem		
Amiante	Sita FD – Hersin Coupigny	1 242	252
ISDI (3)	Ramery Environnement - Haubourdin	31 952	7
Valorisation des Inertes	Ramery Environnement – Haubourdin	37 993	5
	Vermeulen - Hem		
Plâtre	Recydem - Louches	5 377	45
Bouteilles de Gaz	Oliver - Lille	108	0
Pneus	Eco PHU – Valenciennes	190	0
	Ramery Environnement – Harnes (hors décret)	46	227
Textile	Le Relais - Eco Textile	573	0
Piles	Corépile – Seclin	14	0
Dechets verts	SEDE – Graincourt les havrincourt	15 946	27
FFOM (4)	Maze - Verlinghem	1 771	64
Tri des encombrants	TRP	14 515	78

(1) ISDND: Installation de stockage de déchets non dangereux (CET2)

(2) DASRI: Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DMS: Déchets Ménagers Spéciaux

(3) ISDI: Installation de stockage de déchets inertes (CET3)

(4) FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères

(5) DEEE: Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

## Recettes

Filière	Prestataire	Tonnage 2013	Montant/tonne € TTC
Métaux	Cibié – Marquette Lez Lille	3 457	178
	Cornu – Wasquehal		
	RDN – La Chapelle d'Armentières		
	CFF – Sequedin		
	Galoo - Halluin		
	Mazelier - Lille - Santes		
	FRT Lille		
DEEE (5)	Eco Systèmes – Envie 2E - Lesquin	3 416	81
Papier - Carton	CDI –Quesnoy sur Deûle	2 866	62
	Baudelet Santes		
	Véolia – Lille		
	TRP – Seclin		
	Hantson - Wambrechies		
Batteries	Lumiver - Seclin	89	228
Huiles	Eco Huile	127	179
	Atravet - Lokeren (Belgique)		
Films radiographiques	Recycl'm - Marseille	0.89	0

## TRP

Dans le cadre du déploiement du nouveau schéma de collecte et de valorisation des déchets encombrants, une partie du gisement des déchets encombrants est collectée en mélange. Une fraction de ce gisement collecté en mélange est néanmoins valorisable après une opération de tri, permettant ainsi d'améliorer les taux de tri et de valorisation des déchets. Cette opération de tri des encombrants collectés en mélange est assurée par la société TRP, à Seclin depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Ainsi, entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2013, 14 515 tonnes d'encombrants ont été prises en charge chez TRP pour être triées pour un taux de valorisation de 42%.



p.39	/ VALORISATION DES BIODÉCHETS AU CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE
p.42	/ TRANSPORTS ALTERNATIFS
p.42	/ INTÉGRATION DES PROBLÉMATIQUES DE GESTION DES DÉCHETS DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT URBAIN
p.43	/ PRÉVENTION DES DÉCHETS
p.43	/ ACTIONS DE SENSIBILISATION
p.47	/ LE RÉEMPLOI
p.47	/ VOLET INSERTION
p.47	/ BILAN CARBONE

chap.04

## **QUALITÉ DU SERVICE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## VALORISATION DES BIODÉCHETS AU CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE

### INJECTION DU BIOMÉTHANE DANS LE RÉSEAU DE GAZ NATUREL

Avec le Centre de Valorisation Organique (CVO), Lille Métropole a participé activement à l'émergence en France et en Europe de la filière du biométhane-carburant produit à partir de déchets organiques (biodéchets).

Cette expérimentation constitue aujourd'hui une référence dont de nombreux acteurs du traitement des déchets et des énergies renouvelables s'inspirent;

Depuis le 11 juin 2011, le biométhane injecté dans les réseaux GrDF est majoritairement destiné à usage carburant dans les bus du dépôt Transpole, lui-même connecté au réseau GrDF, et situé en face du CVO. Les bus faisant leur plein essentiellement la nuit, ils «aspirent» alors le biométhane injecté dans le réseau de gaz naturel.

En journée, les bus sont en exploitation. Faute de consommation dans le dépôt de bus, le biométhane

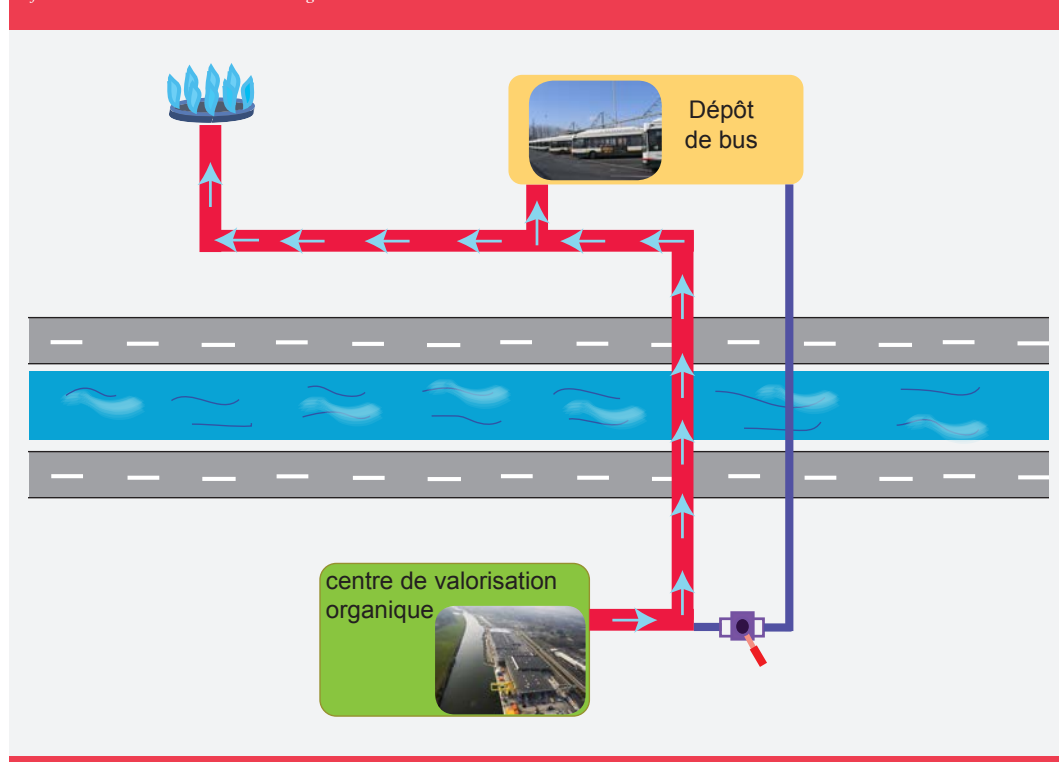
injecté poursuit alors sa course dans le réseau GrDF pour alimenter les maisons et entreprises du secteur. Ce biométhane injecté en journée peut éventuellement servir aussi à alimenter des bus qui viendraient faire ponctuellement leur plein en journée.

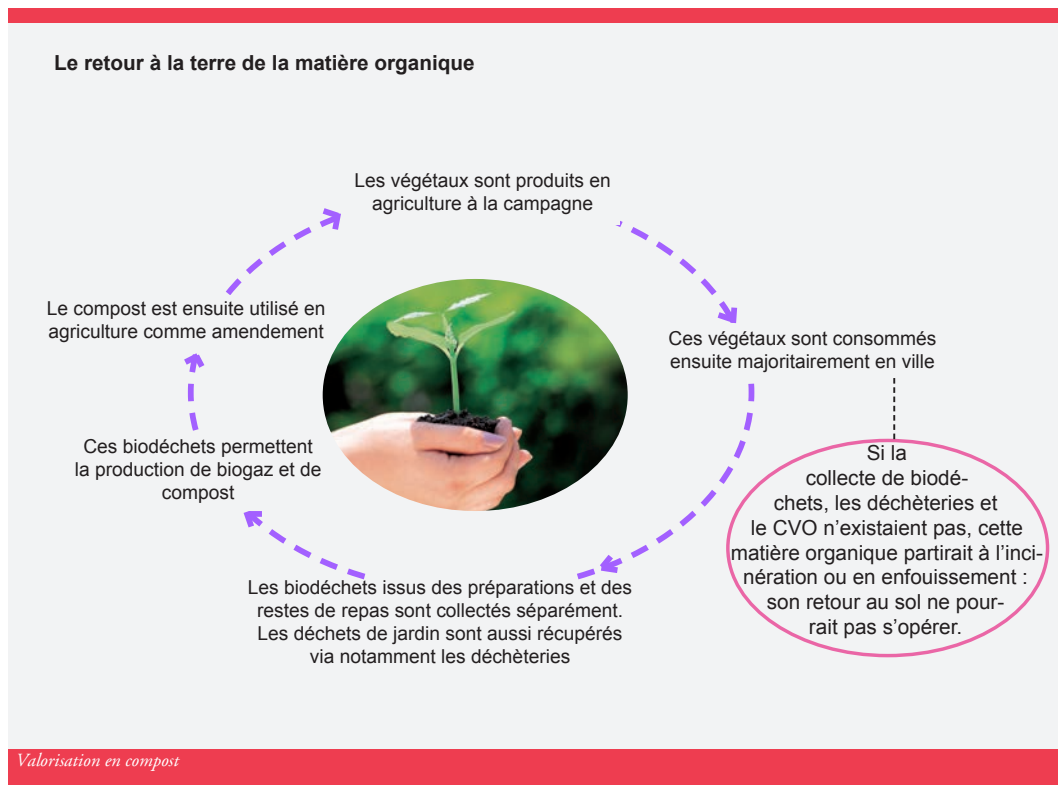
### CONTRIBUTION À LA MISE EN PLACE DE LA RÉGLEMENTATION DE SOUTIEN À LA FILIERE DU BIOMÉTHANE EN FRANCE

Le biométhane est un gaz renouvelable qui peut se substituer au gaz naturel fossile pour toute une série d'usages : chaleur et cuisson dans l'habitat, énergie pour l'industrie ou l'agriculture ou carburant pour les véhicules au gaz comprimé (dit GNV, à l'instar des bus Transpole).

Ses avantages sont nombreux. Issu de la biomasse (les déchets organiques), il permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre. A la différence des biocarburants liquides, sa production ne demande pas de recourir à des terres agricoles. Produire du biométhane à partir de déchets ne concurrence donc pas la production alimentaire. Le compost, aboutissement du processus de méthanisation, est utilisé quant à lui comme amendement organique

*Injection du biométhane dans le réseau de gaz naturel*





par les agriculteurs locaux.

Cette énergie renouvelable est tout juste naissante en France, Lille Métropole étant le seul site, en 2011, à injecter le biométhane dans les réseaux de gaz naturel. Ce projet pionnier permet aujourd'hui l'émergence d'autres initiatives locales dans le monde des collectivités, de l'agriculture et de l'industrie, et créer ainsi une véritable filière d'énergie renouvelable.

A ce titre, Lille métropole a participé, à l'invitation du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, de GrDF et de l'Ademe aux réflexions au niveau national pour la mise en place d'une politique nationale de soutien à cette filière.

Avec le concours d'associations spécialisées dans le domaine de l'énergie et des déchets (Amorce, Atee-Club Biogaz, Solagro), Lille Métropole a formulé des propositions concrètes pour un mécanisme d'obligation d'achat du biométhane assorti de tarifs d'achat de soutien, sur le modèle de l'électricité photovoltaïque ou éolienne aujourd'hui.

Après l'inscription de ce principe dans la loi Grenelle II en Juillet 2010, les décrets et arrêtés d'application relatifs à l'injection du biométhane ont été publiés en Novembre 2011.

Les tarifs bonifiés d'achat de biométhane injecté, précisés par ces décrets, ont permis courant 2012 à Lille Métropole de doubler ses recettes issues de la vente de biométhane à GDF SUEZ.

#### VALORISATION EN COMPOST ET UTILISATION PAR LES AGRICULTEURS LOCAUX

La totalité du compost produit au CVO a été valorisée en agriculture. Les résultats d'analyse menée tout au long de l'année et la confiance accordée par les agriculteurs traduisent son excellente qualité. Le choix de la collecte séparée des biodéchets, la qualité du tri des habitants et les travaux réalisés depuis 2010 pour améliorer le process du CVO depuis la préparation du déchet jusqu'à l'affinage du compost en constituent les principaux facteurs de réussite.

#### LA COLLECTE SÉPARÉE DES BIODÉCHETS AU SERVICE D'UN PROJET DE TERRITOIRE

Depuis la mise en place du schéma global de collecte et de traitement des déchets ménagers en 1992, Lille métropole défend très clairement la collecte séparée des biodéchets triés à la source

(chez l'habitant, dans les restaurations collectives publiques et au niveau des déchèteries). Ce mode de collecte constitue en effet la meilleure garantie pour produire un compost de grande qualité environnementale. Les déchets de préparation et restes de repas sont notamment essentiels pour garantir une production continue de biogaz et de compost.

A l'heure où la qualité des sols agricoles s'appauvrit, le retour à la terre de la matière organique consommée en ville est crucial : la collecte séparée des biodéchets à l'œuvre sur la métropole lilloise puis le compostage de cette matière au CVO en constituent les maillons essentiels du cycle du retour au sol de la matière organique.

De plus, l'utilisation de ce compost par les agriculteurs locaux participe à la réduction du recours aux engrais de synthèse et concourt à l'amélioration de la qualité agronomique des sols dans une région du Nord Pas de Calais à forte vocation agricole et agroalimentaire. Le compost en effet améliore la structure du sol, favorise la rétention d'eau et encourage l'activité biologique des terres agricoles.

A noter également que le CVO produit aussi un

engrais, le sulfate d'ammonium, obtenu à partir du captage de l'azote via le traitement de l'air vicié de l'usine. Cet engrais dit « faiblement azoté » est également valorisé par les agriculteurs locaux.

Les agriculteurs achetant le compost et le sulfate d'ammonium sont implantés à 95% en région Nord Pas de Calais, les 5% restants étant originaires de la frontière belge et de Picardie.

Enfin, Lille Métropole a le souci de maîtriser au maximum les nuisances causées par l'acheminement de ce compost vers les terres agricoles ; c'est pourquoi depuis 2012, près de 70% du compost ont été acheminées par péniche (soit, en proportion, environ deux fois plus qu'en 2010), limitant ainsi le chargement direct par tracteurs et leur traversée dans Sequedin et des villes voisines du CVO.

## TRANSPORTS ALTERNATIFS

En 2013, 115 833 tonnes d'ordures ménagères ont été transférées par péniche et 11 279 tonnes par voie routière depuis le Centre de Valorisation Organique à Sequedin vers le Centre de Valorisation Énergétique à Halluin.

13 102 tonnes de déchets organiques ont été transférées par voie fluviale et 3 430 tonnes par

### Transports alternatifs





*Transport et valorisation des biodéchets*

voie routière du CVE vers le CVO.

Les tonnages transportés par route correspondent aux périodes de fermeture des écluses.

14 700 tonnes de compost ont été transportées par péniche (soit 70% du tonnage total de compost produit) à destination des zones de grandes cultures. Le choix de privilégier ce mode de transport a permis d'éviter la traversée de 400 tracteurs dans les communes riveraines au CVO et a permis d'économiser l'émission d'environ 40 tonnes Eq. CO<sub>2</sub>\* (par rapport à une situation où la totalité du compost aurait été acheminée par route). Le compost représente environ 1/3 du gisement entrant.

Véolia Propreté est titulaire du marché de transfert de déchets par voie fluviale depuis Septembre 2011.

---

### **INTÉGRATION DES PROBLÉMATIQUES DE GESTION DES DÉCHETS DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT URBAIN**

---

Afin d'anticiper et de trouver des solutions adéquates pour le stockage et la collecte des ordures ménagères, la direction des résidus urbains participe à la plupart des projets de renouvellement urbain, de création d'éco-quartiers et de requalification des courées urbaines sur la métropole.

Parallèlement, tous les permis de construire font l'objet d'un avis de la direction quant au moyen de stockage des déchets et à l'accessibilité des locaux par les bennes de collecte. En 2013, ce sont ainsi 1 182 permis qui ont été analysés.

\*CO<sub>2</sub> : dioxyde de carbone ou gaz carbonique



Actions de sensibilisation

---

## PRÉVENTION DES DÉCHETS

---

Lille Métropole poursuit l'objectif de prévention de la production de déchets en assurant la promotion des changements de comportements de consommation des ménages au travers d'une aide très concrète visant à réduire, à la source, les quantités de déchets qu'ils produisent. Les campagnes de sensibilisation sur le thème «JETER MOINS» s'étendent progressivement à l'ensemble des communes de Lille Métropole. La sensibilisation du public est assurée par le biais d'animations, de réunions d'information, de tenues de stands lors d'évènements programmés par les communes, écoles de consommation, ou des interventions lors des semaines nationales de la réduction des déchets ou du Développement Durable.

### LE «JEU TÉMOIN»

L'animation «le jeu témoin» conçue pour les adultes est axée sur la prévention, la consommation et l'achat des produits qui génèrent des déchets d'emballage au sein du foyer. Elle est présentée dans les centres sociaux, les écoles de consommateurs sur simple demande.

Les actions de sensibilisation sur le thème de la prévention des déchets sont réalisées par un animateur de la direction des résidus urbains.

1 670 personnes

45 interventions

---

## ACTIONS DE SENSIBILISATION

---

### SENSIBILISER LES MÉTROPOLITAINS

Lille Métropole a pour objectif de sensibiliser petits et grands aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux d'une gestion durable des déchets. Afin d'améliorer la qualité du tri, le programme de sensibilisation des habitants déployé depuis de nombreuses années sur l'ensemble du territoire se poursuit grâce à la mise à disposition des différents outils de communication tels que les sensibilisations à domicile, les expositions et stands d'information, les animations pédagogiques, les visites des sites de traitement de déchets ménagers et le Bus Info Tri. Parallèlement, 12 911 personnes ont téléphoné aux numéros verts communautaires

pour obtenir des renseignements sur la collecte sélective, sur les déchets encombrants ou les déchèteries.

#### L & M

Société spécialisée dans la communication en matière de déchets. Marché pour la sensibilisation des usagers et le contrôle du tri avant collecte.

Durée: 4 ans

Lieu: Château Rouge à Marcq en Baroeul

Capital: 100 000 euros



Afin d'améliorer la qualité du tri, environ 72 000 actions de sensibilisation ont été menées auprès des habitants, des commerçants et administrations. Pour répondre à un besoin constant d'information de la population, Lille Métropole fait appel à un prestataire privé pour permettre encore plus d'actions à domicile: la société L&M. Une dizaine d'animateurs de cette société réalise des actions de contrôle de tri des déchets, mais aussi de sensibilisations. En 2013, cette société a réalisé plus de 55 000 sensibilisations sur la métropole et a contrôlé

le tri dans plus de 3 200 bacs ou sacs présentés à la collecte. Ces sensibilisations font suite à des anomalies de tri constatées par les équipages de collecte (un peu moins de 111 000 sacs ou bacs n'ont pas été collectés en 2013, suite notamment à des erreurs de tri importantes) ou par les animateurs suite aux différents contrôles organisés. Un tableau repris en annexe détaille toutes les interventions de sensibilisation menées sur chaque commune (cf. annexe)

Parallèlement à ces sensibilisations réalisées au domicile des usagers, des actions sont également menées auprès des relais d'information comme les gardiens d'immeubles : 69 gardiens ont ainsi été sensibilisés à la problématique des déchets. Ils peuvent ainsi relayer la bonne information aux locataires.

#### LES ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES

Ces animations sont effectuées en milieu scolaire par les animateurs de Lille Métropole. Elles permettent de sensibiliser un jeune public entre 5 et 12 ans aux enjeux du tri et de la valorisation en adéquation avec les programmes officiels de

#### Actions de sensibilisation



l'Education Nationale.

Quatre animations différentes et complémentaires sont proposées aux enseignants et enfants des écoles primaires de la Métropole : Poubelle Parade en maternelle, les Jeux Olympiques de la Forêt en CP et CE1, Cyréel en CE2, CM1 et CM2 et Fort Cyclor en 6ème et 5ème des collèges de la Métropole.

6 315 enfants

262 interventions

### ANIMATION POUR LES CENTRES DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

L'unité sensibilisation réalise une animation à destination des enfants de 6 à 10 ans accueillis dans les centres de loisirs des communes membres de Lille Métropole. Cette animation permet de poursuivre la démarche de sensibilisation des enfants au tri, aux recyclage et valorisations, et à la réutilisation, sous la forme de grands jeux traditionnels réalisés en centres de loisirs : les animateurs du centre ont ainsi à leur disposition un plateau de jeu comme dans un jeu de l'oie géant, des pions et un dé fabriqués avec des déchets récupérés, et un éventail de petits jeux permettant de franchir les différentes étapes du plateau de jeu pour arriver à la destination finale et gagner la partie. De quoi passer un moment ludique et didactique à la fois !

425 enfants

9 interventions

### LE BUS INFO TRI

Les animateurs du «bus info tri» sont chargés de la sensibilisation sur la politique communautaire de gestion des déchets auprès de tous les publics.

Depuis octobre 2011, le nouveau Bus Info tri roule désormais au gaz et permet de répondre aux nombreuses questions des petits et des grands sur la collecte sélective, les déchets encombrants, le réemploi, les différentes valorisations, le recyclage, etc...Reconnaisable par un graphisme moderne qui valorise l'institution communautaire tout en mettant en avant les déchets ménagers, il offre des espaces vidéo, multimédia et vitrines plus fonctionnels et plus confortables.

Le bus permet également d'informer la population des communes concernées par les nouvelles

modalités de collecte des encombrants.

7 563 personnes

433 interventions

### PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS LOCALES

L'équipe sensibilisation et animations de la direction des résidus urbains est à votre disposition pour participer aux diverses manifestations municipales et associatives. Lors de ces manifestations, de nombreuses personnes ont été sensibilisées aux enjeux du tri des déchets, au recyclage et aux différentes valorisations grâce à la présence du bus info tri, la tenue de stands d'information, d'ateliers sur le recyclage et la récupération ou le prêt d'expositions.

De plus, le service "collecte des déchets ménagers" peut également mettre à la disposition des communes une communication et des récipients appropriés pour permettre le tri et la collecte des déchets produits lors de la manifestation.

### LA CONCERTATION

Par le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux Commissions de Suivi de Site (CSS), il est précisé que le préfet peut créer, autour des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation, une commission de suivi de site lorsque les nuisances, dangers et inconvénients présentés par ces installations le justifient. Ces commissions se substituent aux comités locaux d'information et de concertation (CLIC) et aux commissions locales d'information et de surveillance (CLIS). Le décret en précise les modalités de constitution et de fonctionnement. La commission de suivi de site réunit des représentants de l'Etat, des collectivités locales, des riverains, des exploitants et des salariés des ICPE. Elle a vocation à constituer un cadre d'échange, à suivre l'activité des ICPE concernées et à promouvoir l'information du public. La CSS s'est réunie une fois en 2013 pour le CVE.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux «résidus urbains» (CCSPL) est composée d'élus et d'associations. Elle se réunit notamment afin d'émettre un avis sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et sur la mise en place de nouveaux contrats de délégation de service public.

Depuis 2011, d'importantes phases de concertation



entre les services de Lille Métropole, les élus et les services techniques des villes dans le cadre de la nouvelle collecte des déchets encombrants sont organisées.

### LES EXPOSITIONS À LA DEMANDE

Des stands d'expositions sont mis à la disposition des communes et associations de la Métropole. Leur objectif est de présenter la politique communautaire en matière de collecte et traitement des déchets ménagers. Les expositions permettent également de montrer à un large public ce que deviennent les déchets une fois qu'ils ont été triés par les usagers.

Prêt d'expositions : 516 journées d'information

### VISITES DE SITES COMMUNAUTAIRES

Des visites des centres de tri à Halluin et à Lille-Loos, du centre de valorisation énergétique, du centre de Valorisation organique et des déchèteries sont menées par les guides de l'unité sensibilisation et animations (pour le tout public tel que : scolaires, universitaires, associations, etc...) et

par les ingénieurs des différents sites (délégations étrangères, techniciens, etc...) et se déroulent dans des circuits de visites aménagés afin de garantir la sécurité des visiteurs.

7 328 personnes

571 visites

### LES RÉUNIONS PUBLIQUES

Au cours de l'année, la direction de Résidus Urbains a participé à des réunions publiques dans les communes, afin de présenter la politique communautaire relative à la gestion des déchets ménagers, rappeler les modalités du tri et informer la population.

Ces réunions ont pu être menées dans le cadre des accueils des nouveaux habitants par exemple.

803 personnes

25 interventions

Actions de sensibilisation





*Réemploi et volet insertion*

---

## RÉEMPLOI

---

Par le biais des contrats d'exploitation des déchèteries, Lille Métropole est un partenaire important de la filière du réemploi des objets à l'échelle métropolitaine. L'exploitant des déchèteries a pour mission d'orienter les objets ré-employables vers les différents partenaires. La quantité d'objets valorisés par cette filière est de 459 tonnes en 2013 (512 tonnes en 2012).

---

## VOLET INSERTION

---

Lille Métropole et les maisons de l'emploi de Lille et de Tourcoing ont signé une convention relative à l'insertion sociale, qui a pris effet le 1er janvier 2010. La direction des résidus urbains intègre de façon systématique ces dispositions dans les marchés qu'elle contracte lorsque l'objet le permet. Ainsi en 2013, sur les 73 655 heures d'insertion générées par Lille Métropole, 47 303,5 heures (soit 64%) l'ont été par la direction des résidus urbains dans le cadre de 6 opérations (collecte des déchets ménagers, collecte des encombrants, construction de la déchèterie de Seclin, sensibilisation des habitants au tri des déchets, etc...).

De plus, un nouveau partenariat avec l'entreprise Esterra, portant sur plusieurs marchés de la direction des résidus urbains, a permis à l'entreprise d'engager 54 contrats concernant 50 personnes. Ce partenariat représente plus de 45% des heures d'insertion réalisées en 2013 par Lille Métropole.

---

## BILAN CARBONE

---

L'ensemble des activités induites par la gestion des 674 889 tonnes de déchets ménagers et assimilés collectées en 2012 a généré des émissions de l'ordre de 260 000 tonnes de CO<sub>2</sub> (t.Eq.CO<sub>2</sub>). A titre de comparaison, l'ensemble des activités (économiques, déplacements, logement...) sur le territoire de Lille métropole génère environ 10 millions t.Eq.CO<sub>2</sub> par an. Un ménage français émet en moyenne environ 15 t. Eq.CO<sub>2</sub> par an.

## LES SOURCES PRINCIPALES D'ÉMISSIONS

Les trois premières sources d'émissions sont l'incinération, l'enfouissement, puis les transports relatifs à la collecte des déchets et à l'acheminement des matières vers les centres de tri et les divers

recycleurs situés en métropole, en région ou dans le monde.

Les émissions issues de la consommation d'énergies des équipements communautaires (CVE, CVO, les dix déchèteries, les deux garages de véhicules de collecte et les deux centres de tri) concourent à hauteur de 1,36% des émissions.

Avec 3 122 tonnes de CO<sub>2</sub> émises, les transports des particuliers qui déposent leurs déchets en déchèteries représentent 28,7% des émissions de la collecte en porte à porte des déchets et 9,41% des émissions totales liées au transport des déchets ménagers sur la métropole (33 165 t.CO<sub>2</sub>). Ceci confirme l'intérêt environnemental de ce système de collecte des déchets qui permet un recyclage efficace des déchets déposés en déchèteries.

### LES ÉCONOMIES D'ÉMISSIONS

Le double transfert fluvial CVE-CVO permet une économie d'environ 10 000 camions comparativement à une situation où le transport aurait été 100% routier.

Au Centre de Valorisation Énergétique (CVE) d'Halluin, le système actuel de traitement des

oxydes d'azote des fumées de combustion demande une quantité importante d'énergie. Elle représente aujourd'hui 85% des besoins énergétiques de l'ensemble des équipements de traitement des déchets ménagers de Lille Métropole (hors émissions dues aux transports, à l'enfouissement).

C'est suite à ce constat fait en 2010, lors de la première édition du bilan carbone, qu'il a été décidé de moderniser le process de traitement des oxydes d'azote des fumées d'incinération. Le système a été mis en service dès 2012.

Par ailleurs, la fin progressive de la collecte en porte à porte des déchets encombrants, remplacée par la collecte sur rendez-vous téléphonique et l'apport volontaire en déchèteries, permet la valorisation matière d'une partie de ce gisement jusqu'alors mis en enfouissement.

### ÉMISSIONS ÉVITÉES PAR LA VALORISATION DES DÉCHETS

La valorisation des déchets permet la production d'énergie et la valorisation de matières qui peuvent de nouveau être mises sur le marché. Le recyclage évite ainsi l'utilisation de matières premières dont l'extraction, le transport et la transformation



émettent aussi du CO<sub>2</sub>.

Les économies d'émissions proviennent :

- De la valorisation du compost produit au CVO et revendu aux agriculteurs locaux. Le compost en effet, non seulement piège le carbone des déchets, mais se substitue à des engrais chimiques fortement émetteurs en gaz à effet de serre.
- Du recours au biogaz pour les besoins en chaleur du CVO ;
- Du biométhane injecté dans le réseau GrDF et de son usage pour les bus situés en face du CVO et pour les autres consommateurs de gaz naturel du secteur connectés eux-aussi au réseau GrDF ;
- De la production électrique du CVE dont une partie est autoconsommée, l'autre étant injectée sur le réseau électrique ;
- De la récupération des métaux ferreux des résidus d'incinération : celle-ci permet de donner une seconde vie à ces matières dont la production « primaire » doit recourir à de l'énergie fossile (utilisation de coke de charbon par la sidérurgie) et est, à ce titre, fortement émettrice en CO<sub>2</sub>. Les mâchefers (sous-produits de l'incinération) sont quant à eux réutilisés comme matériaux de remblai

dans les ouvrages routiers;

- De la valorisation des déchets triés en déchèteries (hors déchets verts) et collectés aux Points d'Apports Volontaires ;
- De la valorisation des déchets triés qui sont traités en centre de tri. L'augmentation des tonnages triés et recyclés, avec notamment la mise en service depuis 2007, du centre de tri de Lille, permet d'améliorer la valorisation matière et le bilan carbone.

#### Bilan carbone





*La gestion des déchets ménagers illustrée*

p.53 / LES SOURCES DE FINANCEMENT

p.55 / LES PRINCIPAUX COÛTS

p.56 / BILAN FINANCIER



# LE BILAN FINANCIER

---

## LES SOURCES DE FINANCEMENT

---

Les recettes du service sont composées de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), des recettes provenant des éco-organismes pour le recyclage de certaines catégories de déchets ainsi que des recettes d'exploitation.

Les charges correspondent à la compilation des coûts de fonctionnement, des coûts payés aux prestataires chargés d'assurer des missions de collecte et de traitement et des charges d'amortissement supportées par la collectivité (ces montants intègrent les investissements des moyens de collecte et le coût de la construction des équipements de collecte et de traitement auxquels viennent s'ajouter le coût des travaux d'adaptation nécessaire à leur maintien en état).

### LA TEOM

Produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures

Ménagères (T.E.O.M) : 152 848 657 €

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a été choisie comme principal vecteur de financement.

Elle répond aux dispositions des articles 1520 à 1526 du Code Général des Impôts.

La T.E.O.M n'est pas en lien direct avec le service rendu. C'est une taxe fiscale additionnelle à la taxe sur les propriétés bâties qui suit les variations de cette dernière. Son taux est voté chaque année par le conseil de communauté. Il est le même pour l'ensemble des communes de Lille Métropole, il est de 16,88% en 2013.

Elle est obligatoire pour le contribuable puisque le fait de ne pas utiliser le service ne le dispense pas de la taxe. Le propriétaire qui loue l'habitation peut en demander le remboursement à l'occupant.

Elle ne peut être réclamée pour une habitation non desservie par le service (la non desserte du service est reconnue si l'entrée de la propriété est située à plus de 200 m. d'une voie accessible aux véhicules de collecte).

### LES RECETTES D'EXPLOITATION

Ces recettes sont essentiellement constituées des contributions perçues auprès des commerçants et artisans qui adhèrent au service de collecte à domicile. Les apports payants et la vente de matériaux collectés en déchèteries complètent ces recettes. Les pénalités appliquées sur les marchés

gérés par la direction des résidus urbains entrent également dans les recettes d'exploitation.

### LES RECETTES PROVENANT DES ECO-ORGANISMES: LE PRINCIPE DE RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR

Un éco-organisme est une structure (société, consortium, collectivité) qui assume la responsabilité financière et organisationnelle des producteurs pour la gestion des produits en fin de vie tels que les emballages (Eco-Emballages, Adelphe), les pneus (Alliapur), les équipements électriques et électroniques (Eco-Logic, Ecosysteme, ERP), les papiers (EcoFolio), les ampoules (Recylum), les textiles (Eco TLC)...

Leur mission s'inscrit dans un principe fondateur qui est la Responsabilité Élargie du Producteur. Cette notion désigne des démarches et dispositifs qui restaurent la responsabilité du producteur de produits manufacturés pour ce qui concerne la gestion des déchets finaux ou intermédiaires générés par les produits qu'il a fabriqués ou mis sur le marché. C'est une des solutions cherchant à internaliser les coûts externes d'un produit jusqu'à sa fin de vie, et à réduire la production de déchets, qui, selon l'OCDE, a augmenté de 22% par habitant de 1980 à 1997, alors même qu'il devient de plus en plus difficile de trouver des espaces de stockage, traitement et gestion de ces déchets.

Souvent les producteurs s'associent en filière pour gérer collectivement cette responsabilité. Les producteurs (fabricants) nationaux, comme les importateurs de produits et leurs distributeurs (pour les produits de leurs propres marques) ont la responsabilité y compris de financer la collecte sélective et le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits.

Depuis le milieu des années 1990, ils peuvent assumer ces responsabilités seuls ou (le plus souvent) collectivement, via un éco-organisme de filière auxquels ils adhèrent et qu'ils financent, et qui - depuis la loi Grenelle II - doit être agréée par les pouvoirs publics, surveillée par un Sénateur de l'Etat et soumis à un cahier des charges publié par arrêté ministériel.

En France, les éco-organismes recueillaient vers 2009 près de 800 millions euros par an, pour développer les filières de collecte, recyclage et traitement ad hoc. Une partie des cotisations alimentent les collectivités locales ou leurs prestataires de collecte et de traitement des déchets.

### Les principales filières mises en place entre 1995 et 2010 sont les suivantes

- Déchets d'emballages (ménagers) ;
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ;
- Pneumatiques usagés ;
- Piles et accumulateurs usagés ;
- Textiles usagés ;
- Déchets de papiers graphiques ;
- Médicaments non utilisés (MNU) ;
- Huiles moteurs usagées (filière plus encadrée réglementairement).

### Les nouvelles filières :

- 1 - la filière DASRI

Cette filière est dédiée aux Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux des patients en auto-traitement. L'éco-organisme DASRI, agréé en décembre 2012, est dorénavant en charge de la collecte et du traitement des DASRI. Après une période de préparation pour DASRI, cette filière est opérationnelle depuis octobre 2013 sur l'ensemble des déchèteries.

- 2 - la filière DDS

Cette filière est dédiée aux Déchets Diffus Spécifiques des ménages, encore appelés Déchets Ménagers Spéciaux. L'éco-organisme ECODDS, agréé fin 2012, est dorénavant en charge de la collecte et du traitement des DDS.

2013 a été une année de préparation pour ECODDS, en vue d'un démarrage opérationnel de la filière au 1<sup>er</sup> janvier 2014 sur l'ensemble des déchèteries.

Lille Métropole percevra une subvention de la part d'ECODDS au titre de la compensation pour l'année 2013.

- 3 - la filière DEA

Cette filière est dédiée aux Déchets d'Éléments d'Ameublement (déchets des particuliers et des professionnels). L'éco-organisme Eco-Mobilier, agréé fin 2012, est dorénavant en charge de la collecte et du traitement des déchets d'ameublement des ménages (l'éco-organisme Valdélia étant en charge des déchets d'ameublement des professionnels).

2013 a également été une année de préparation pour Eco-Mobilier.

Conformément au cahier des charges de l'Eco-organisme, le volet opérationnel de la filière va progressivement se mettre en place sur

les déchèteries sur une période de 5 ans. Les déchèteries Lille Borda, Seclin et La Chapelle d'Armentières sont concernées dès janvier 2014.

En parallèle, Lille Métropole percevra des soutiens financiers pour la prise en charge des déchets d'ameublement des ménages dans le cadre de ses différentes prestations (collecte des encombrants auprès des particuliers, autres déchèteries).

### LES SOUTIENS ECO-EMBALLAGES

Eco-Emballages a été créée le 19 novembre 1992. C'est une entreprise privée créée à l'initiative d'industriels de la grande consommation, agréée par les pouvoirs publics qui répond au principe de responsabilité élargies des producteurs d'emballages. Sa mission : installer, organiser, superviser et financer la collecte sélective, le tri et le recyclage des emballages ménagers dans l'hexagone.

Ainsi, sur chaque produit acheté et portant le logo Eco-Emballages, le consommateur contribue financièrement au tri et au recyclage de l'emballage acheté. L'argent est versé à Eco-Emballages par les distributeurs et ensuite Eco-Emballages reverse l'argent aux structures (collectivités principalement) qui financent effectivement la collecte sélective et le tri des emballages.

Ces soutiens sont basés principalement sur les performances de tri et les opérations de communications et sensibilisation au tri sélectif.

### ECO-FOLIO

En 2008, Lille Métropole a signé une convention avec Eco-Folio, éco-organisme chargé de la mise en place de la filière de collecte et valorisation des déchets d'Imprimés Non Sollicités (I.N.S). Périmètre qui s'est étendu depuis à l'ensemble des imprimés papiers et papiers à usage graphique destinés à être imprimés.

### OCAD3E (ORGANISME COORDINATEUR AGRÉÉ POUR LES DEEE)

En avril 2007, Lille Métropole signait une convention avec chacun des deux Eco- Organismes en charge de la collecte et du traitement des DEEE (OCAD3E) et de la collecte et du traitement de certaines lampes usagées (Recylum). Les métropolitains continuent d'apporter ces deux types de déchets dans les déchèteries communautaires, les deux Eco-Organismes assurant la prise en charge du gisement regroupé dans nos équipements.



## LES PRINCIPAUX COÛTS

	EurosTTC par tonne 2012	EurosTTC par tonne 2013	EurosTTC par habitant 2012	EurosTTC par habitant 2013
Déchets des ménages en porte à porte (y compris la mise à disposition et entretien des récipients) .....	162	162	59	58
Déchets des ménages en colonnes d'apports volontaires .....	122	139	0,7	0,8
Déchets encombrants ménagers en porte à porte et DMS par apport volontaire en camionnette .....	198	216	8	6,9
Collecte des déchets encombrants par apport volontaire en déchèterie (recettes déduites et amortissement des déchèteries inclus) .....	59	58	8	8
Activités professionnelles; marchés forains et galeries marchandes (recettes déduites)...	336	342	1,6	1,6
Collecte des déchets municipaux, établissements publics et divers.....	93	95	6	6

Amortissement des moyens et équipements de collecte inclus et recettes déduites.

Les charges de personnel et de structure ne sont pas intégrées.

	EurosTTC par tonne 2012	EurosTTC par tonne 2013
Valorisation matière (soutiens Eco Emballages et FOLIO déduits) .....	18	23
Valorisation recyclage divers .....	10	15
Valorisation organique .....	94	67
Valorisation énergétique: (Exploitation CVE Antares y compris amortissement recette électrique déduite) + approvisionnement CVE+ valorisation énergétique des DMS ....	75	77
Enfouissement technique des encombrants ménagers		
En CET classe II .....	114	115
En CET classe III .....	7	7
En alvéoles classe I bis (amiante-ciment).....	235	234

Amortissement des moyens et équipements de collecte inclus et recettes déduites.

Les charges de personnel et de structure ne sont pas intégrées.

## BILAN FINANCIER

	2012	2013
<b>DÉPENSES</b>	<b>EN EUROS TTC</b>	<b>EN EUROS TTC</b>
Charges à caractère général	142 748 050,97	141 946 888,61
Charges de personnels et frais assimilés	3 212 400,40	3 269 051,54
Charges financières	6 477 671,00	5 631 807,00
Charges exceptionnelles	-	2 672 648,96
Dotations aux amortissements	15 105 850,00	15 241 639,00
<b>Total dépenses</b>	<b>167 543 972,37</b>	<b>168 762 035,11</b>

	2012	2013
<b>RECETTES</b>	<b>EN EUROS TTC</b>	<b>EN EUROS TTC</b>
Recettes issues de la TEOM	145 984 555,00	152 848 657,00
Recettes d'ordre	860 729,00	860 729,00
Dotations et participations recues	12 985 800,78	11 632 890,59
Autres recettes de fonctionnement éventuelles	5 859 561,35	10 191 935,71
<b>Total recettes</b>	<b>165 690 646,13</b>	<b>175 534 212,30</b>

	2012	2013
<b>DÉPENSES - RECETTES</b>	<b>EN EUROS TTC</b>	<b>EN EUROS TTC</b>
Différence (dépenses - recettes)	1 853 326,24	- 6 772 177,19



# **ANNEXES**

COMMUNE	Nbre personnes sensibilisées en porte à porte	Nbre enfants animations pédagogiques	Nbre enfants + adultes bus info tri	Nbre enfants + adultes visites de site	Nbre personnes prévention des déchets	Nbre personnes activités de loisir sans hébergement	Nbre personnes réunions publiques	Nbre de stop pub distribués
ANSTAING	403							400
ARMENTIERES	301		103	23	140			457
BAISIEUX	27			32				
BEAUCAMPS LIGNY								100
BONDUES	74	53	250					
BOUSBECQUES	129			32				
BOUVINES								100
CAPINGHEM	10							100
CHERENG	17			45				400
COMINES	282	99	214	41				500
CROIX	3614			10				
DEÛLEMONT	2							100
DON	23							200
EMMERIN	29							500
ENGLOS	6							
ENNETIERES EN WEPPE				21				100
ERQUINGEM LE SEC	140		63					
ERQUINGHEM LYS	40							500
ESCOBECQUES		27						
FACHES THUMESNIL	105	125	50	28				2000
FOREST / MARQUE	20							200
FOURNES EN WEPPE				26				100
FRELINGHIEN	15							100
FRETIN	18	108				40		100
GRUSON	2							200
HALLENNES LEZ HAUBOURDIN	19		48					
HALLUIN	175	139		131				400
HANTAY	2							
HAUBOURDIN	133			60				500
HELLEMMES	5339		40	97	22		40	
HEM	317			103				
HERLIES	11							
HOUPLIN ANCOISNE	41		6					
HOUPLINES	138	218		16		100		300
ILLIES	2	49						100
LA BASSEE	80			29	60			454
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	141	22						200
LA MADELEINE	493		125	284	141			89
LAMBERSART	384	210		102				
LANNOY	9							
LEERS	73			108				
LESQUIN	399	75	121					200
LEZENNES	5			48	66			30
LILLE	10289	327	317	1364	314		619	337

COMMUNE	Nbre personnes sensibilisées en porte à porte	Nbre enfants animations pédagogiques	Nbre enfants + adultes bus info tri	Nbre enfants + adultes visites de site	Nbre personnes prévention des déchets	Nbre personnes activités de loisir sans hébergement	Nbre personnes réunions publiques	Nbre de stop pub distribués
LINSELLES	135			160				300
LOMME	1717		262	399	72		6	527
LOMPRET	73							
LOOS	1820	74	145		133			608
LYS LEZ LANNOY	298	125						
MARCQ EN BAROEUL	251	329	302	194				300
MARQUETTE	135	276		270	65		18	32
MARQUILLIES	6		600					100
MONS EN BAROEUL	3274	192	221		22			3007
MOUVAUX	138	196		16				500
NEUVILLE EN FERRAIN	310	124	241	203				300
NOYELLES LEZ SECLIN	5		30					
PERENCHIES	232							500
PERONNE EN MELANTOIS	12					50		
PREMESQUES	41					60		400
QUESNOY/DEULE	156	129	342		75			42
RONCHIN	191	242	121	15			30	3000
RONCQ	119	30		5	75			39
ROUBAIX	16230	435	1444	894	86	73	45	3008
SAILLY LEZ LANNOY	22							200
SAINGHIN EN MELANTOIS	12	85						200
SAINGHIN EN WEPPE	48	24				135		
St ANDRE LEZ LILLE	431			59	12			10
SALOME	10							
SANTES	47			10				200
SECLIN	200	53	105	47		50		
SEQUEDIN	64	110	80	32	92	80		48
TEMPLEMARS	140							200
TOUFFLERS	79		130					500
TOURCOING	6039	836	1106	1203	51		20	12
TRESSIN	11	103	202			95		200
VENDEVILLE	117							
VERLINGHEM	623	118			68			43
VILLENEUVE D'ASCQ	5367	506	190	322	62	55	25	12
WAMBRECHIES	258	29						
WARNETON	75							
WASQUEHAL	307	146	302	11				
WATTIGNIES	161	97	10	286				300
WATTRELOS	8735	290	50	82				2000
WAVRIN	29							400
WERVICQ	128	255	186		114			23
WICRES								200
WILLEMS	58	59	157	30				
<b>TOTAUX</b>	<b>72411</b>	<b>6315</b>	<b>7563</b>	<b>7328</b>	<b>1670</b>	<b>738</b>	<b>803</b>	<b>25978</b>

59

60



## RAPPORT ANNUEL

*Dans son article 1, la loi n° 95-101 du 2 février 1995 de renforcement de la protection de l'environnement dite loi « Barnier » précise que « chaque citoyen doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement, y compris celles relatives aux substances et activités dangereuses ».*

*Une partie de la loi est traduite dans le Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 224-5 et L 5211-39).*

*Le contenu obligatoire du rapport est explicité dans le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000.*

collection  
Rapport  
d'activité

Lille Métropole Communauté urbaine  
1, rue du Ballon - CS 50749 / 59 034 LILLE CEDEX  
Téléphone : +33 (0)3 20 21 22 23  
Fax : +33 (0)3 20 21 22 99  
[www.lillemetropole.fr](http://www.lillemetropole.fr)



Imprimé sur du papier 100% recyclé post consommation